

# Dossier de demande de Permis de Construire

## Projet de Centrale Photovoltaïque de Coulée Blanche

Maître d'Ouvrage:  
**SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE  
COULÉE BLANCHE**

Adresse de Correspondance :

**EDF Renouvelables  
Agence de Montpellier  
966 av. Raymond Dugrand CS 66014  
34060 Montpellier  
Tel : + 33 (0) 4 99 13 09 22  
mail : amelie.cuba@edf-re.fr**

Adresse du Demandeur :

**Chez EDF Renouvelables France  
Coeur Défense - Tour B  
100 Esplanade du Général De Gaulle  
92932 Paris La Défense Cedex**

Région MARTINIQUE  
Département de la Martinique(972)  
Commune de SAINT-PIERRE - 97250





# Pièces constitutives du dossier de complétude de demande de permis de construire

<b>Pièces Administratives</b> .....	1
Formulaire de demande de permis de construire .....	2 à 10
Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France .....	11 à 12
Extrait K-BIS SAS Centrale Photovoltaïque Coulée Blanche .....	13
Extrait K-BIS EDF Renouvelables France .....	14
Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet .....	15
<b>PC 1 - Plan de situation du projet</b> .....	17
Localisation générale de la centrale photovoltaïque .....	18
Vue aérienne .....	19
Plan cadastral du foncier concerné par le projet .....	20
<b>PC 2 - Plans de masse des constructions</b> .....	21
Plan de masse général du projet - Etat Existant .....	22
Plan de masse général du projet - Etat Projeté .....	23
Plans de masse du projet - Etat Projeté .....	24 à 27
<b>PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction</b> .....	29
Plan de localisation de la Coupe AA' et BB' .....	30
Coupe AA' - Etat existant et état projeté .....	31
Coupe BB' - Etat existant et état projeté .....	32
Coupe d'une structure photovoltaïque .....	33
Coupes du Poste de Conversion .....	34 à 35
Coupes du Poste de Livraison .....	36
Coupes du Container de stockage matériel .....	37 à 38
<b>PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet</b> .....	39 à 41
<b>PC 5 - Plans des façades et des toitures</b> .....	43
Plan modèle d'une structure photovoltaïque .....	44
Plan modèle du Poste de Conversion .....	45 à 46
Plan modèle du Poste de Livraison .....	47
Plan modèle du Container de stockage matériel .....	48 à 49
Plan modèle de la clôture .....	50
Plan modèle du portail .....	51
Plan modèle de la citerne .....	52
<b>PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement</b> 53	
Plan de localisation des points de vue des photomontages .....	54
Photomontages .....	55 à 57
<b>PC 7 - Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche</b> .....	59
Plan de localisation des points de vue photographiques .....	60
Photographies .....	61 à 62
<b>PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain</b> .....	63
Plan de localisation des points de vue photographiques .....	64
Photographies .....	65 à 66
<b>PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)</b> .....	67
<b>PC 12 – Attestation d'un contrôleur technique</b> .....	69
<b>PC 13 – Attestation de prise en compte du Plan de Prévention des Risques</b> .....	71



Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire (CERFA 13409\*09)
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France
- Extrait K-BIS de la société Centrale Photovoltaïque Coulée Blanche
- Extrait K-BIS de la société EDF Renouvelables France
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet

# Pièces Administratives

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER



Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

**4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement**

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui  Non

**4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique**

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

**Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)**

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m<sup>2</sup>) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

**5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**

**5.1 - Architecte**

Vous avez eu recours à un architecte<sup>4</sup> : Oui  Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : RAES Prénom : Vincent

Numéro : 21 Voie : rue d'Auteuil

Lieu-dit : Localité : Paris

Code postal : 75016 BP : Cedex :

N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>5</sup> :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

**5.2 - Nature du projet envisagé**

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Pierre (97250), à l'adresse "COULEE BLANCHE", sur une emprise clôturée de 4 hectares.

La centrale sera composée de modules photovoltaïques (de type cristallin ou couche mince), reposant sur des structures de support mono-pentes orientées selon la topographie du terrain d'implantation et inclinées de 10°. Une structure type atteint une hauteur maximale d'environ 1,7 m (structures inclinées à 20° avec une hauteur maximale de 2,4 m dans le cas extrême, suivant la topographie).

Le projet comprend notamment un poste de livraison permettant de centraliser la production électrique, un conteneur 40 pieds accueillant les équipements électriques (poste de conversion/transformation de l'énergie), un conteneur accueillant du matériel (pièces détachées), ainsi qu'une citerne souple de 60 m<sup>3</sup> et un poteau d'aspiration.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

<sup>4</sup> Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

<sup>5</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés :  dont individuels :  dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :  
 Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro
- Autres financements : \_\_\_\_\_
- Mode d'utilisation principale des logements :  
 Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : \_\_\_\_\_
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :  
 Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : \_\_\_\_\_
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : \_\_\_\_\_
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
 1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol  et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
 Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :  
 Transport  Enseignement et recherche  Action sociale   
 Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : \_\_\_\_\_

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher<sup>7</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>8</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>9</sup> (C)	Surface supprimée <sup>10</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>9</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>11</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	79.0	0	0	0	79.0
Surfaces totales (m <sup>2</sup> )	0	79.0	0	0	0	79.0

<sup>7</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
<sup>8</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).  
<sup>9</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.  
<sup>10</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).  
<sup>11</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants. « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher<sup>12</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations <sup>13</sup>	Sous-destinations <sup>14</sup>	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>15</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>16</sup> ou de sous-destination <sup>17</sup> (C)	Surface supprimée <sup>18</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>16</sup> ou de sous-destination <sup>17</sup> (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau Centre de congrès et d'exposition						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>							

<sup>12</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
<sup>13</sup> Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.  
<sup>14</sup> Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.  
<sup>15</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).  
<sup>16</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.  
<sup>17</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.  
<sup>18</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7/19

**5.7 - Stationnement**

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :  Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement :  m<sup>2</sup>, dont surface bâtie :  m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) :

**6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- Démolition totale
- Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis :

**7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom :  Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro :  Voie :

Lieu-dit :  Localité :

Code postal :  BP :  Cedex :

Adresse électronique :  @

Si cette personne habite à l'étranger : Pays :  Division territoriale :

8/19

**8- Informations pour l'application d'une législation connexe**

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.  
Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À Montpellier

Le : 21/07/2022

Signature du (des) demandeur(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier :

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :    Section :   Numéro :  1  7  6   
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :  34  824 .....

Préfixe :    Section :   Numéro :  1  7  7   
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :  21  554 .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Superficie totale du terrain (en m²) :  56378 .....

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1- Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier.  
 Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.  
 Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2- Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R423-75 à R423-79 du code de l'urbanisme.  
 Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R.423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- A l'adresse suivante : [rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) ou [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)
- Ou par courrier (avec une copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :  
 Ministère de la transition écologique  
 Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales  
 A l'attention du Délégué à la protection des données  
 SG/DAJ/AJAG1-2, 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

A l'attention du délégué à la protection des données ;  
 3 Place de Fontenoy  
 TSA 80715  
 75334 Paris Cedex 07



## Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée**

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

### 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

### 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10. <b>L'accord du gestionnaire</b> du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10-1. <b>Une notice complémentaire</b> indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

#### Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. <b>Le dossier</b> prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. <b>L'étude d'impact</b> ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. <b>L'étude d'impact</b> actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

#### Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC11-2. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

#### Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input checked="" type="checkbox"/> PC12. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

#### Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input checked="" type="checkbox"/> PC13. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. <b>La copie de l'agrément</b> [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

#### Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. <b>L'étude de sécurité</b> [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. <b>Le formulaire</b> attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des performances énergétiques et environnementales et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R.111-20-8-D du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	

#### Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. <b>L'analyse</b> de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. <b>Le récépissé</b> de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

#### Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. <b>Le bilan de la concertation et le document conclusif</b> [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

#### Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :**

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :**

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :**

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :**

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :**

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si le projet est soumis à la redevance bureaux :**

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :**

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :**

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :**

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--	---------------

**Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :**

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
---	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--	-------------------------------------

**Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :**

<input type="checkbox"/> PC40-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :**

<input type="checkbox"/> PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :**

<input type="checkbox"/> PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :**

<input type="checkbox"/> PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :**

<input type="checkbox"/> PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :**

<input type="checkbox"/> PC44. <b>Le dossier</b> de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
--	---



## Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

**1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être renseignées, quelle que soit la nature de la construction**

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : .....79,0m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale, ainsi que des locaux clos et couverts (2bis) à usage de stationnement non situés dans la verticalité du bâti : .....m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement situés dans la verticalité du bâti : .....m<sup>2</sup>  
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s)<sup>20</sup> : .....m<sup>2</sup>

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Dont :					
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)				
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)				
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)				
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)				
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)					
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé				
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS				
	Bénéficiant d'autres prêts aidés				
Nombre total de logements créés					

#### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? .....m<sup>2</sup>

Quel est le nombre de logements existants ? .....

Quelle est la surface taxable démolie ? .....m<sup>2</sup>

#### 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)				
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes				
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		79,0	0	0
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)				

<sup>20</sup> Information à compléter uniquement si le projet de démolition s'accompagne d'un agrandissement.

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
	Surfaces créées		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			

**1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement**  
 Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....  
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : ..... m<sup>2</sup>  
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....  
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....  
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....  
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : ..... 17.193m<sup>2</sup>

**1.4 – Redevance d'archéologie préventive :**  
 Votre projet affecte-t-il le sous-sol (terrassement(s), fondation(s), creusement, rabotage ou excavation) ?  
 Oui  Non

**1.5 – Cas particuliers**  
 Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui  Non   
 La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ?  
 Oui  Non

**2 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

**3 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, certifiant que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine(14) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

**4 - Autres renseignements**

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ..... BP : ..... Cedex : .....

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : ..... Division territoriale : .....

Date 21/07/2022

Nom et Signature du déclarant  
 Sofiane BOUKEBBOUS



**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU RESPONSABLE DE ZONE SUD-EST ET OUTRE-MER**

**EXTRAIT**

Le soussigné, Didier Hellstern, agissant en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, dûment habilité par délégation de pouvoirs et des responsabilités, ci-après, le « **Délégant** »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense –100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Royal Wind, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 484 022 892,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Theowatt, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 494 606 684,
- que Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, ou Royal Wind sont Présidente de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- Theowatt,
- Royal Wind,
- d'EGM Wind et des sociétés dont EGM Wind est Présidente,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, et/ou Royal Wind sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés

ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégant a décidé de déléguer à Monsieur Sofiane Boukebbous, en sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer, ci-après le « **Déléataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer , le Déléataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées de piloter le développement des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés dans la zone Sud-Est et Outre-Mer<sup>1</sup> (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Déléataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de son périmètre géographique, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
- (ii) la définition, en concertation avec la Direction Développement France, de la stratégie de développement des Projets relevant de son périmètre géographique ainsi que sa mise en œuvre, allant de l'identification de nouveaux Projets potentiels jusqu'à leur réalisation, à savoir jusqu'à la réception provisoire de chaque Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France,
- (iii) le développement et l'entretien de relations avec les acteurs locaux clés.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégant délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, dans la zone Sud-Est et Outre-Mer et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Déléataire devra respecter et faire respecter :**

[...]

**2. Concernant les Projets :**

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
  - o faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable, afin de :
    - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande

<sup>1</sup> La Zone Sud-Est et Outre-Mer étant définie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Collectivité de Corse, les Outre-Mer, ainsi que les départements 11, 30, 34, 48 et 66 (à savoir Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales).

d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;

- effectuer toute déclaration préalable pour l'installation de mâts de mesure ;
  - négocier et signer toute promesse de bail et toute promesse de servitude suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
  - répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets, à condition que les réponses respectent les critères internes en vigueur ;
- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Négocier et signer tous contrats d'apport d'affaires (sans commission liée au succès) nécessaires pour le développement des Projets suivant le modèle validé par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

\*  
\*\*

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégué a la faculté de :

- Déléguer sa signature ;
- Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégué à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégué y met fin. Dans le cas où le Délégué n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, délégués personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégué se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[...]

La présente délégation prend effet le 28 février 2022.

Bon pour délégation de pouvoirs  
et de responsabilités



Didier Hellstern  
9 mars 2022

Didier HELLSTERN  
Directeur Développement France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de  
responsabilités



Sofiane Boukebbous  
9 mars 2022

Sofiane BOUKEBBOUS  
Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer

**Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre**4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2018B02925

Code de vérification : CY811oSDAe  
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 17 juillet 2022**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	838 367 258 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	21/03/2018
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE COULEE BLANCHE</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>- Mention du 18/07/2019</i>	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 28/06/2019
<i>Adresse du siège</i>	Coeur Défense 100 Esplanade du Général de Gaulle Tour B 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Activités principales</i>	Réalisation et exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 21/03/2117
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES****Président**

<i>Dénomination</i>	EDF Renouvelables France
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse</i>	100 Esplanade du Général de Gaul - Coeur Défense - Tour B - 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 689 915 RCS Nanterre

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	2 Avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris La Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 RCS Nanterre

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	Coeur Défense 100 Esplanade du Général de Gaulle Tour B 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Réalisation et exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.
<i>Date de commencement d'activité</i>	20/02/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre**4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2018B02925

**IMMATRICULATION HORS RESSORT***R.C.S. Fort-de-France*

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

**Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre**4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEXCode de vérification : AFc4ecZlIK  
<https://www.infogreffe.fr/controle>

N° de gestion 2001B00892

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 29 mai 2022**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 689 915 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	20/02/2001
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>EDF Renouvelables France</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100 500 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 20/02/2100
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES****Président**

<i>Dénomination</i>	EDF Renouvelables
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du G1 de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 RCS Nanterre

**SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION**

- <i>Mention n° 44082 du 10/08/2020</i>	Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)
- <i>Mention n° 68105 du 02/07/2021</i>	Opération de fusion à compter du 19/02/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE (société absorbée), Société par actions simplifiée à associé unique, 77 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480 039 825)
- <i>Mention n° 93338 du 23/09/2021</i>	Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE, SAS, 77 rue Samuel Morse, immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480039825)

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou Indirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
<i>Date de commencement d'activité</i>	05/01/2001
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

**Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre**4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Rodez  
R.C.S. Aix-en-Provence  
R.C.S. Marseille  
R.C.S. Tarascon  
R.C.S. Toulouse  
R.C.S. Bordeaux  
R.C.S. Béziers  
R.C.S. Montpellier  
R.C.S. Nantes  
R.C.S. Saint-Nazaire  
R.C.S. Mende  
R.C.S. Strasbourg  
R.C.S. Lyon  
R.C.S. Poitiers  
R.C.S. Pointe-à-Pitre

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- <i>Mention du 10/09/2002</i>	Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -
- <i>Mention du 13/01/2003</i>	FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE ENERGIE DU MIDI SARL (RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTEUR DU 27/12/2002

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison, le poste de conversion ainsi que par le container de stockage matériel

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m <sup>2</sup> )	Surface des constructions (m <sup>2</sup> )	Adresse Lieu-Dit
<i>PDL</i>	I-177	21 554	19,50	COULEE BLANCHE
<i>PDC</i>	I-177	21 554	29,74	COULEE BLANCHE
<i>Container Stockage matériel</i>	I-177	21 554	29,74	COULEE BLANCHE
	<b>TOTAL</b>		<b>78,98</b>	

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m <sup>2</sup> )	Adresse Lieu-Dit
<i>Structures photovoltaïques</i>	I-176	34 824	COULEE BLANCHE
	I-177	21 554	COULEE BLANCHE
	<b>TOTAL</b>	<b>56 378</b>	

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison, du poste de conversion et du container de stockage matériel

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Altitude au sol (m NGF)
		Longueur	Largeur	Hauteur	
<i>Poste de livraison</i>	I-177	7,5	2,6	2,55	30
<i>Poste de Conversion</i>		12,19	2,44	2,6	29,5
<i>Container Stockage matériel</i>		12,19	2,44	2,6	27



**Contenu**

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

# ***PC1 - Plan de situation du terrain***

**Architecte**

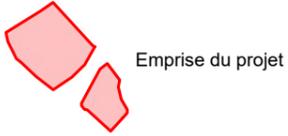
**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Localisation générale**  
**du projet**

**Légende**



**Echelle 1/25000**

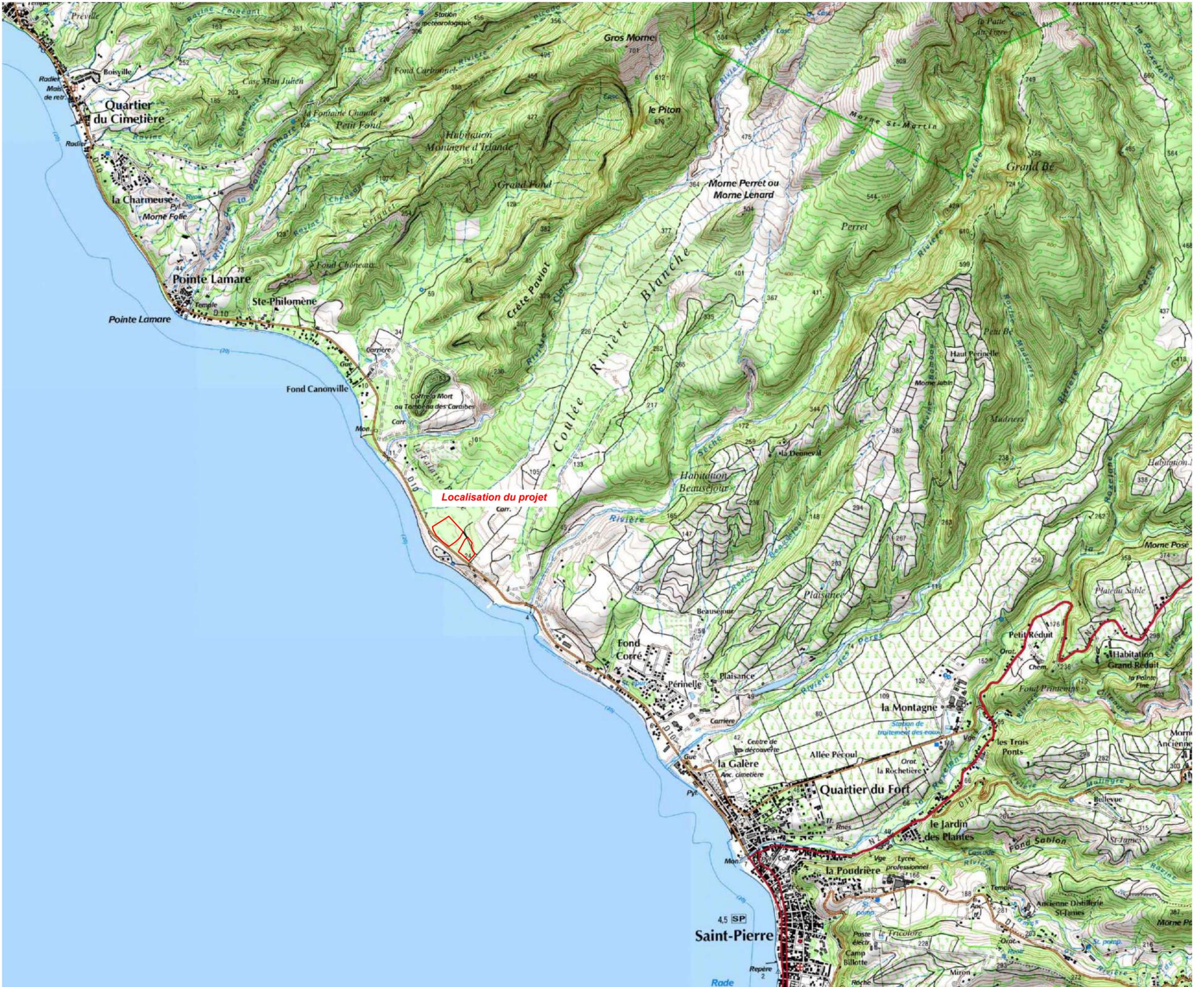


**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF renouvelables**  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER





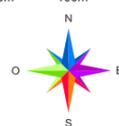
Vue aérienne

**Légende**

 Emprise du projet (clôture)

**Echelle 1/5000**

0m 50m 100m 150m 200m



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**  
renouvelables

EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Plan cadastral du foncier**  
**concerné par le projet**

**Légende**

-  Foncier Concerné par le permis de construire
-  Limites parcellaires
-  Ravine
-  Limite communale
-  Bâtiment existant
-  Emprise du projet (clôture)

**Echelle 1/2500**

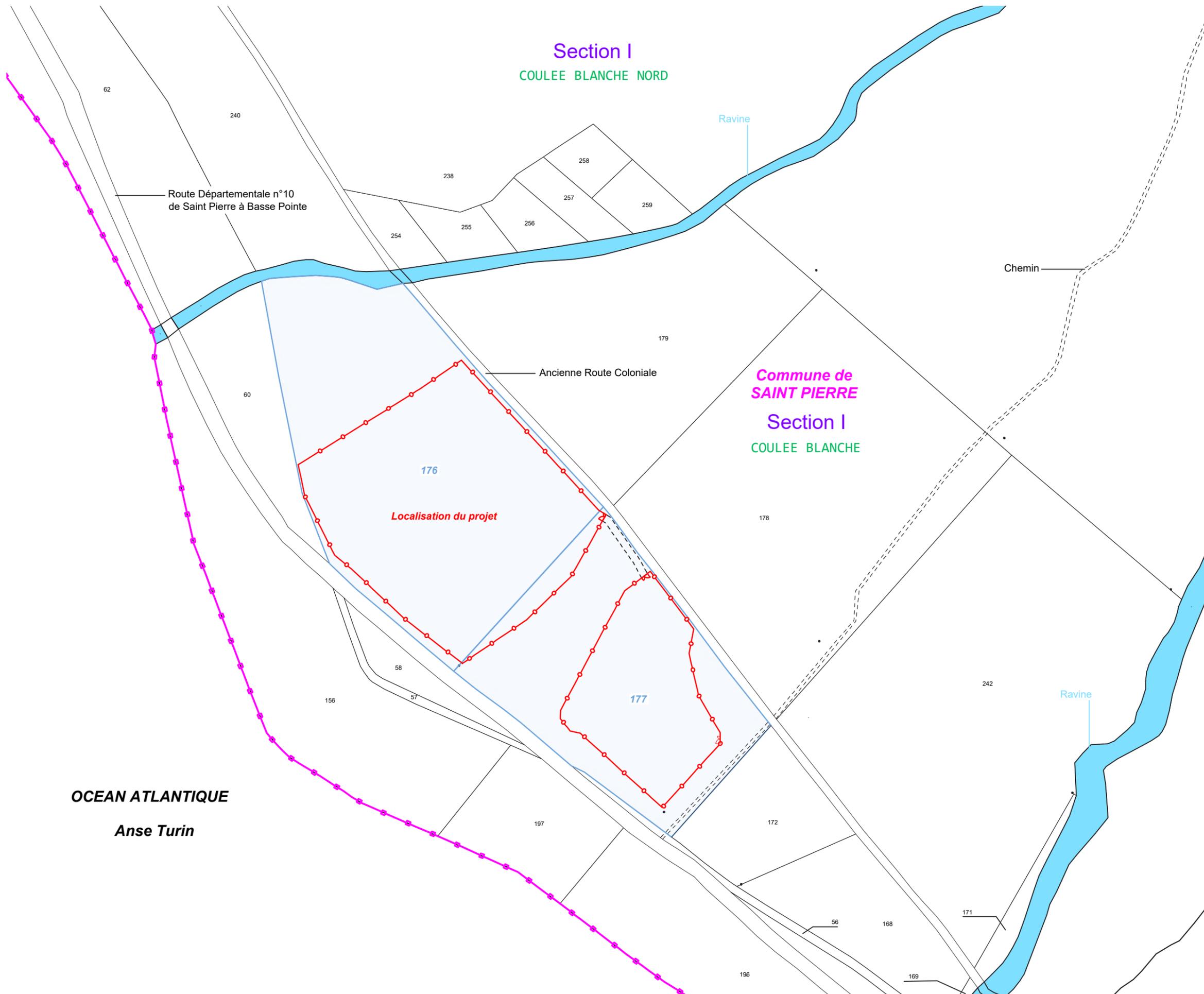


**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
**Agence de Montpellier**  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER



Contenu

- Plan de masse général du projet  
Etat Existant
- Plan de masse général du projet  
Etat Projeté
- Plan de masse du poste de livraison  
et de l'entrée du site
- Plan de masse du projet en limite  
centrale
- Plan de masse du projet en limite  
Nord
- Plan de masse du projet en limite  
Ouest

## PC2 - Plans de masse des constructions

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

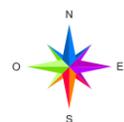
**Plan de masse**  
**général du projet**  
**Etat Existant**

**Légende**

- 176** Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 178** Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- Limite communale
- Emprise du projet
- ==== Chemin existant
- Végétation - Espace boisé
- Végétation - Espace boisé à supprimer
- Ravine
- Courbe de niveau

**Echelle 1/1500**

0m 37.5m 75m



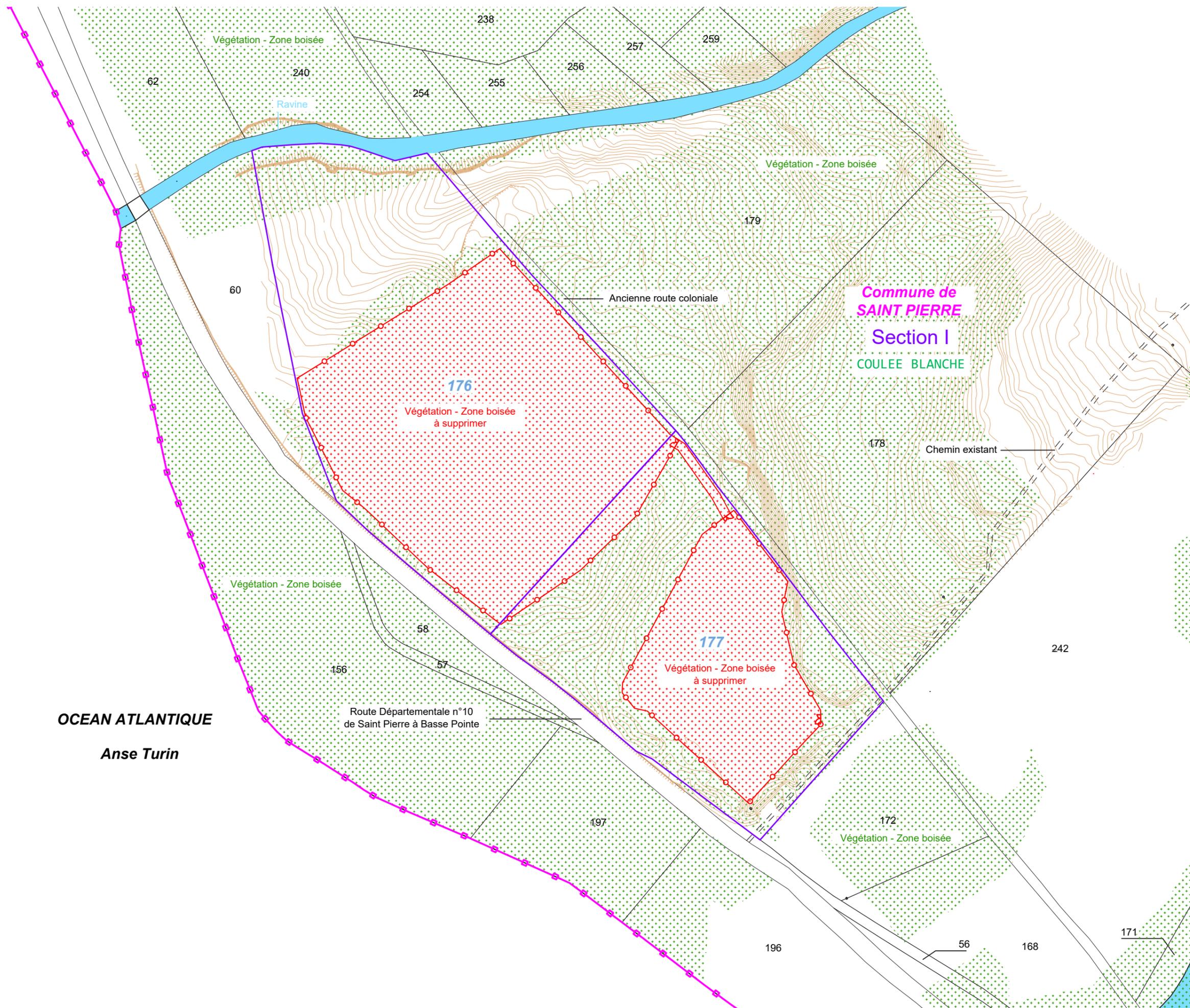
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
**Agence de Montpellier**  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER



Plan de masse  
 général du projet  
 Etat Projeté

Légende

- 176 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 178 Numéro Parcelaire
- Limite Parcelaire
- Limite communale
- Clôture + portail
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+ aire de levage
- Piste périphérique
- Poste de Conversion et container stockage matériel
- Poste de Livraison
- Citerne d'eau 60m3
- Végétation - Espace boisé
- Ravine
- Courbe de niveau

Echelle 1/1500

0m 37.5m 75m

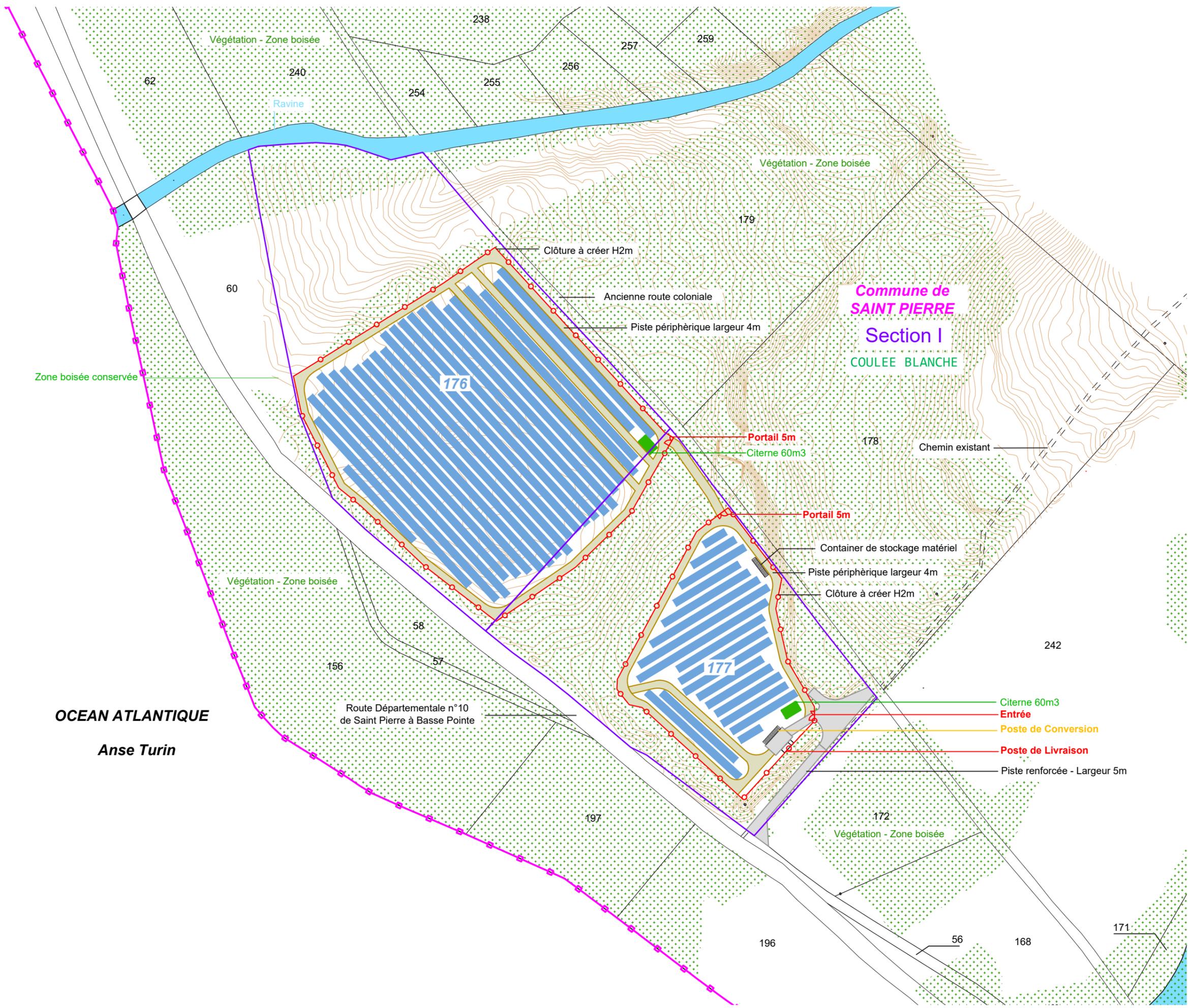


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
 Agence de Montpellier  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER



OCEAN ATLANTIQUE  
 Anse Turin

Commune de  
**SAINT PIERRE**  
 Section I  
 COULEE BLANCHE

Route Départementale n°10  
 de Saint Pierre à Basse Pointe

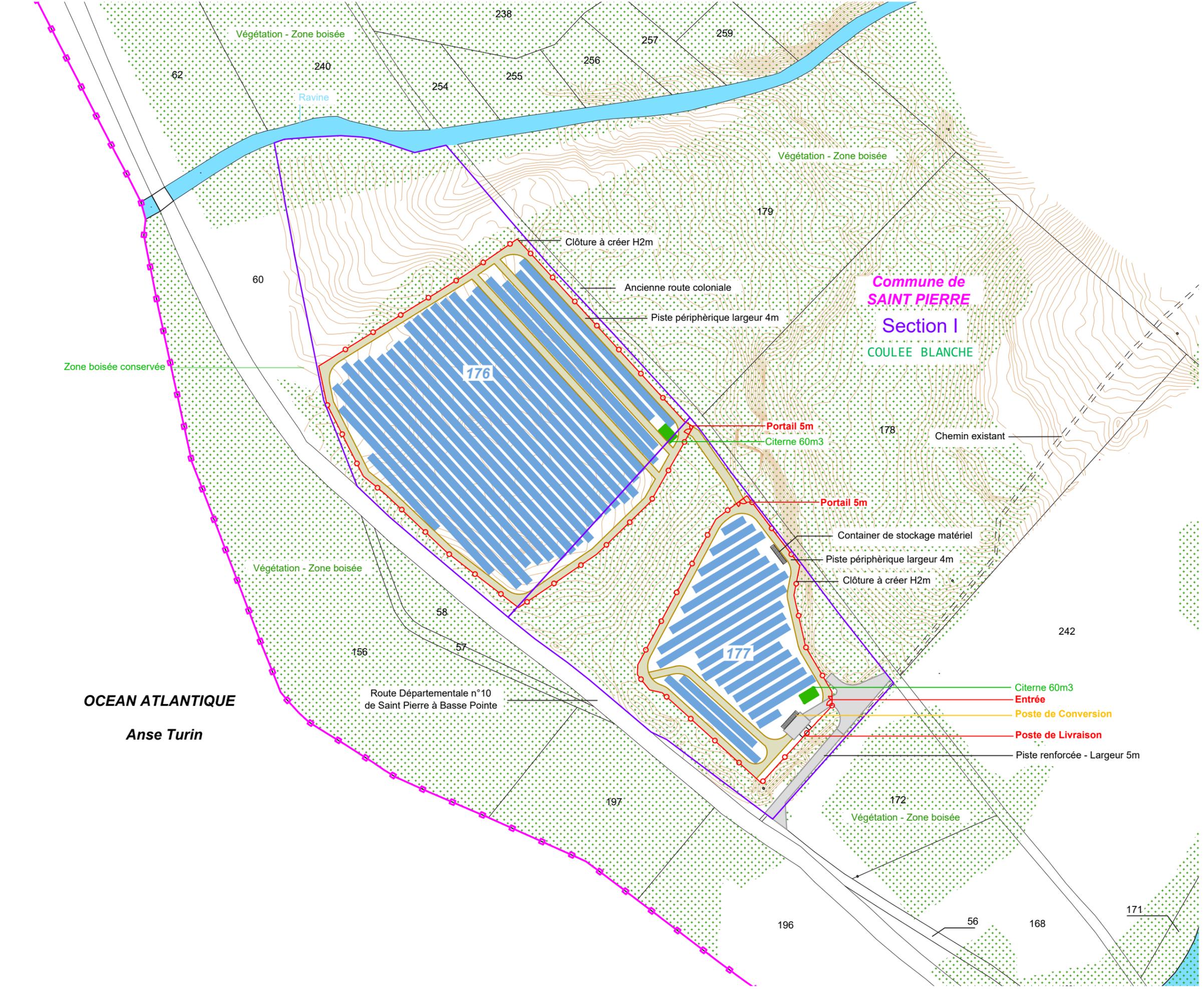
Citerne 60m3  
 Entrée  
 Poste de Conversion  
 Poste de Livraison  
 Piste renforcée - Largeur 5m

Clôture à créer H2m  
 Ancienne route coloniale  
 Piste périphérique largeur 4m

Portail 5m  
 Citerne 60m3

Portail 5m

Container de stockage matériel  
 Piste périphérique largeur 4m  
 Clôture à créer H2m



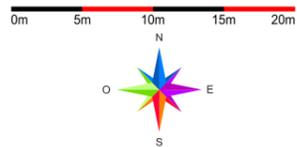
**Demande de Permis de Construire**  
**SAS Centrale Photovoltaïque**  
 Coulee Blanche  
 Commune de Saint Pierre

**Plan de masse du poste de livraison et de l'entrée du site**

**Légende**

- 176 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 178** Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- Clôture + portail
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+ aire de levage
- Piste périphérique
- Poste de Conversion
- Poste de Livraison
- Citerne d'eau 60m3
- Végétation - Espace boisé
- Courbe de niveau

**Echelle 1/500**



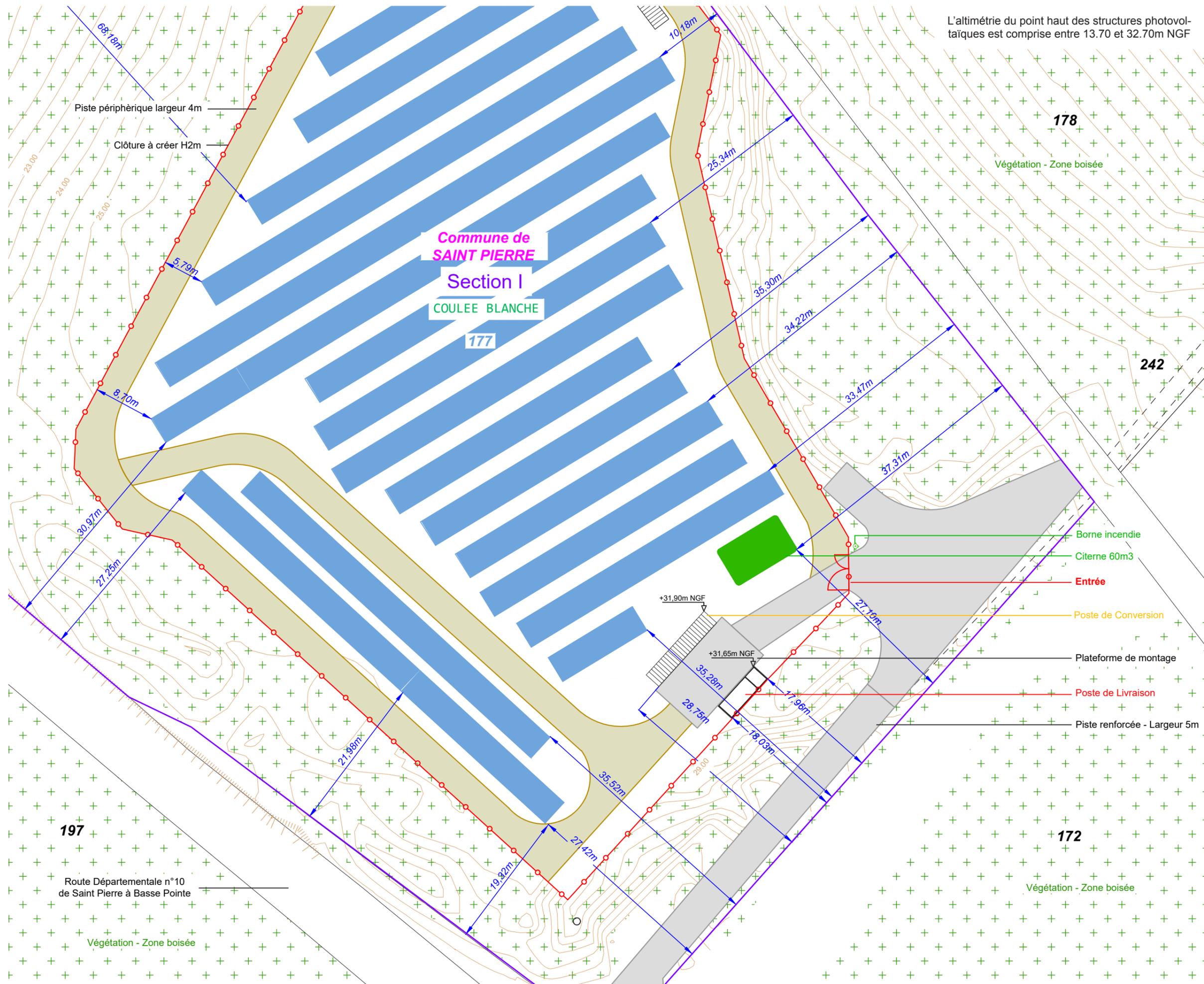
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

**EDF renouvelables**  
 EDF Renouvelables France  
 Agence de Montpellier  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER

24

**PC2**

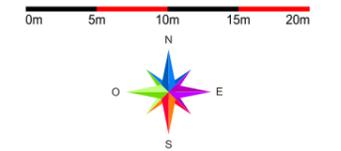


Plan de masse  
 du projet en limite centrale

Légende

- 176 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 178 Numéro Parcelaire
- Limite Parcelaire
- Clôture + portail
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+ aire de levage
- Piste périphérique
- Container stockage matériel
- Citerne d'eau 60m3
- Végétation - Espace boisé
- Courbe de niveau

Echelle 1/500



Architecte

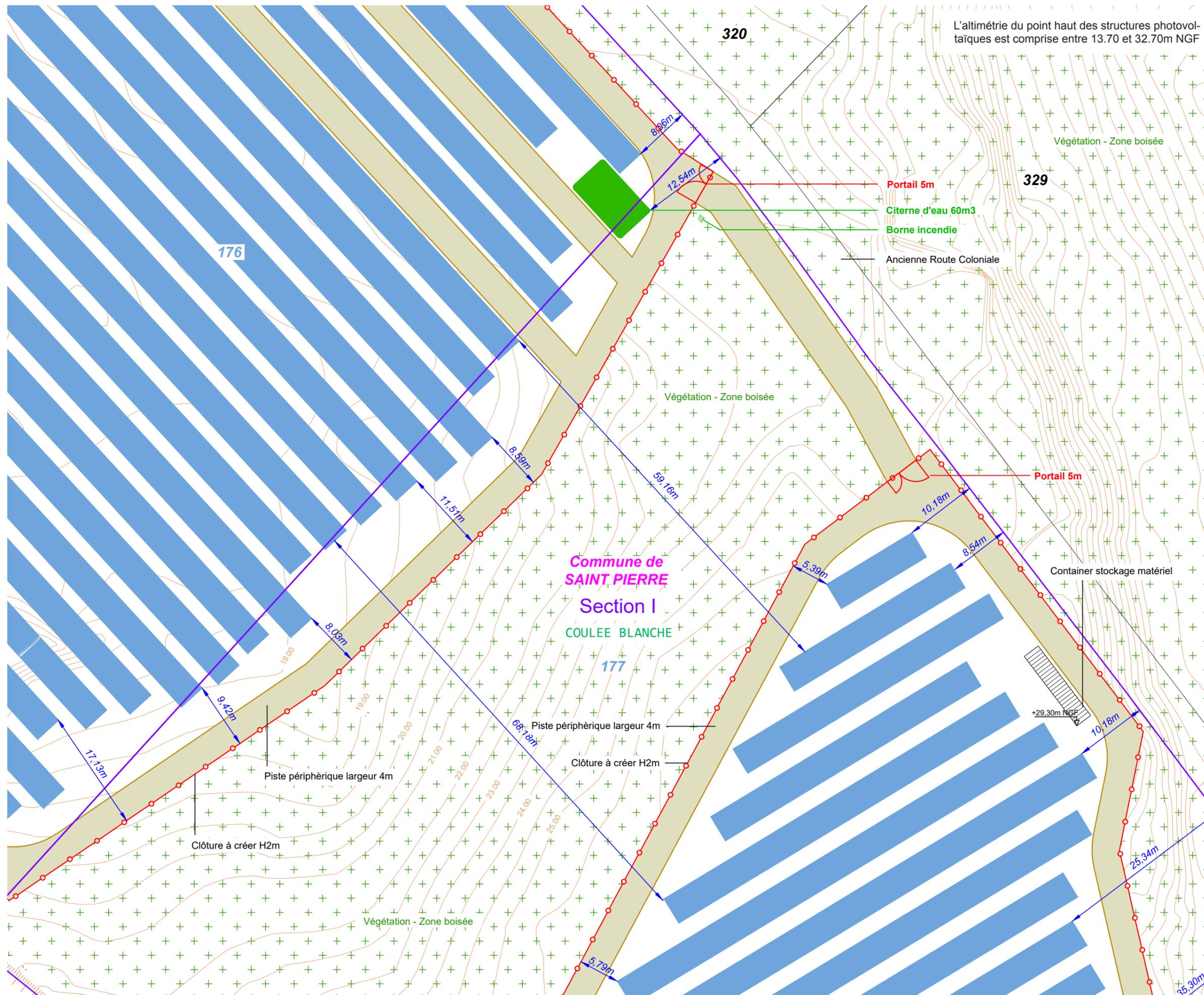
**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
 Agence de Montpellier  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER

PC2

25

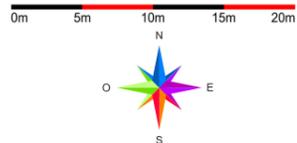


**Plan de masse**  
 du projet en limite Nord

**Légende**

- 176** Numéro de la parcelle concernée
-  Limite de la parcelle concernée
- 178** Numéro Parcellaire
-  Limite Parcellaire
-  Clôture + portail
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Végétation - Espace boisé
-  Courbe de niveau

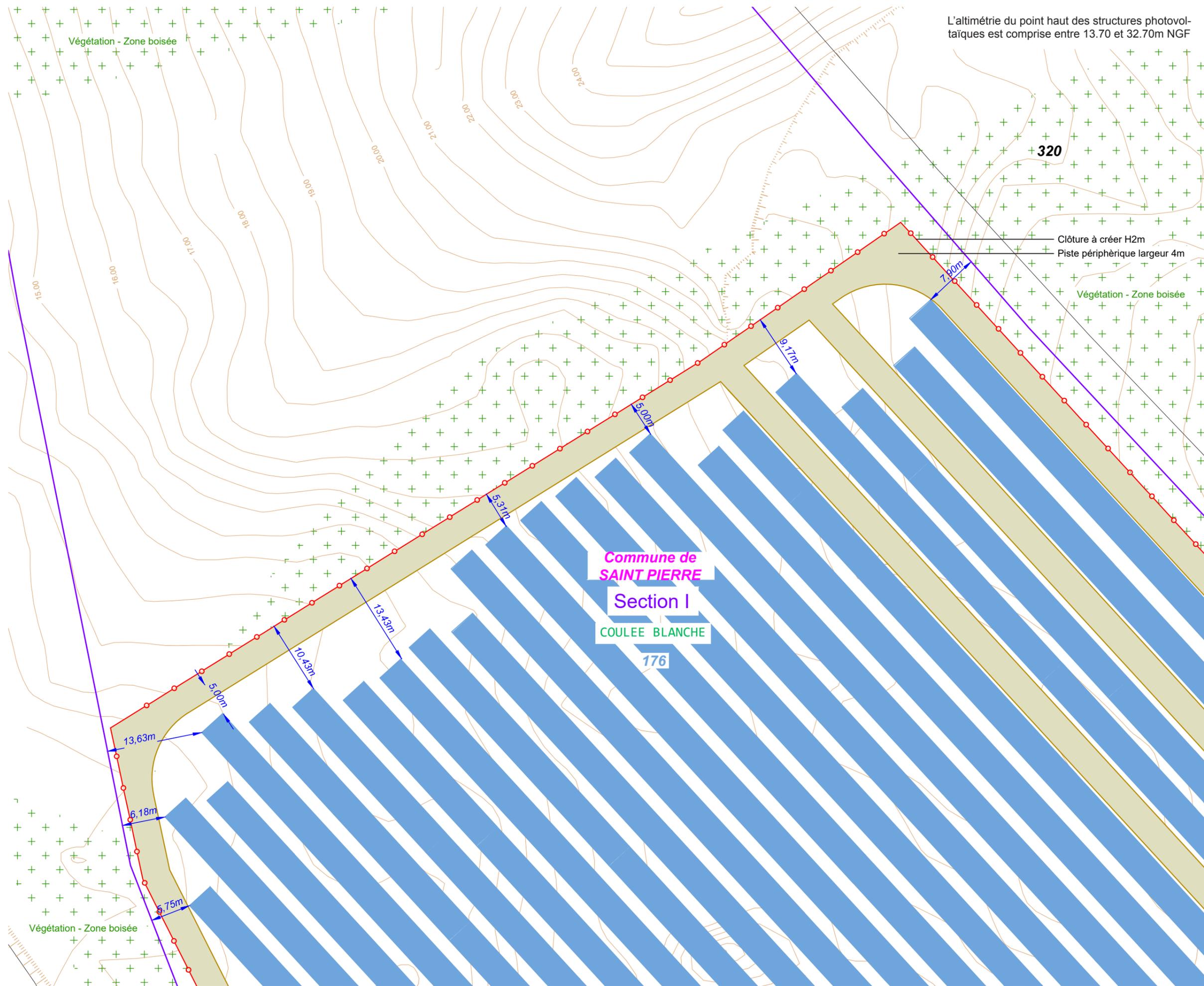
**Echelle 1/500**



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**  
 renouvelables  
 EDF Renouvelables France  
 Agence de Montpellier  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER



Plan de masse  
du projet en limite Ouest

Légende

- 176 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 178 Numéro Parcelaire
- Limite Parcelaire
- Clôture + portail
- Structures Photovoltaïques
- Piste périphérique
- Végétation - Espace boisé
- Courbe de niveau

Echelle 1/500

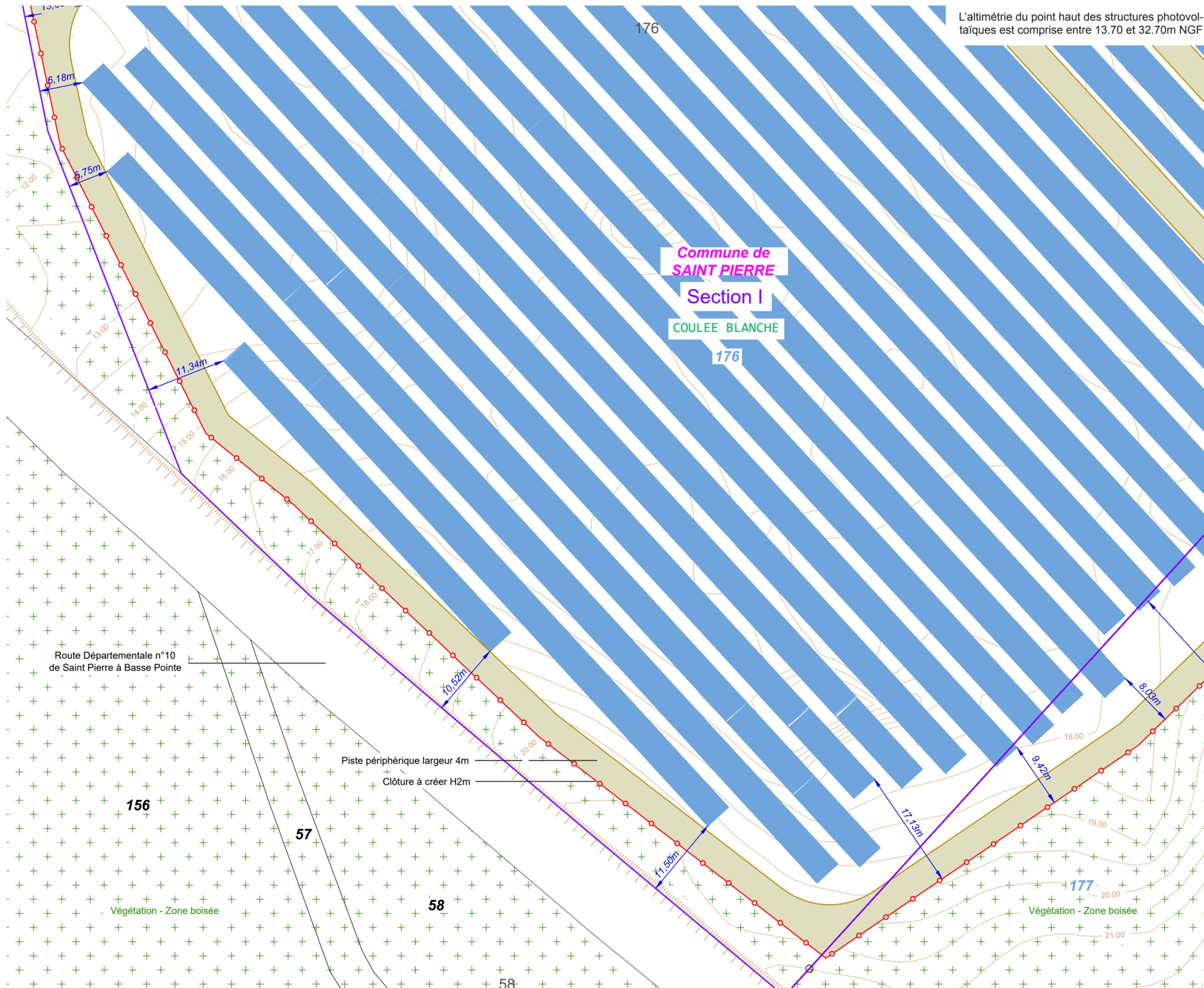


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER





# PC3 - Plans en coupe du terrain et de la construction

*Demande de Permis de Construire  
SAS Centrale Photovoltaïque  
Coulée Blanche  
Commune de Saint Pierre*

- *Plan de Localisation de la Coupe AA' et BB'*
- *Coupe AA' - Etat existant et projeté*
- *Coupe BB' - Etat existant et projeté*
- *Coupe d'une structure photovoltaïque*
- *Plan et coupes du Poste de Conversion*
- *Plan et coupes du Poste de Livraison*
- *Plan et coupes du Container de Stockage matériel*

## Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Plan de Localisation**  
**de la Coupe AA'**

**Légende**

- 176 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- Limite communale
- Clôture + portail
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+ aire de lavage
- Piste périphérique
- Poste de Conversion et container stockage matériel
- Poste de Livraison
- Citerne d'eau 60m3
- Végétation - Espace boisé
- Ravine
- Courbe de niveau

**Echelle 1/1500**

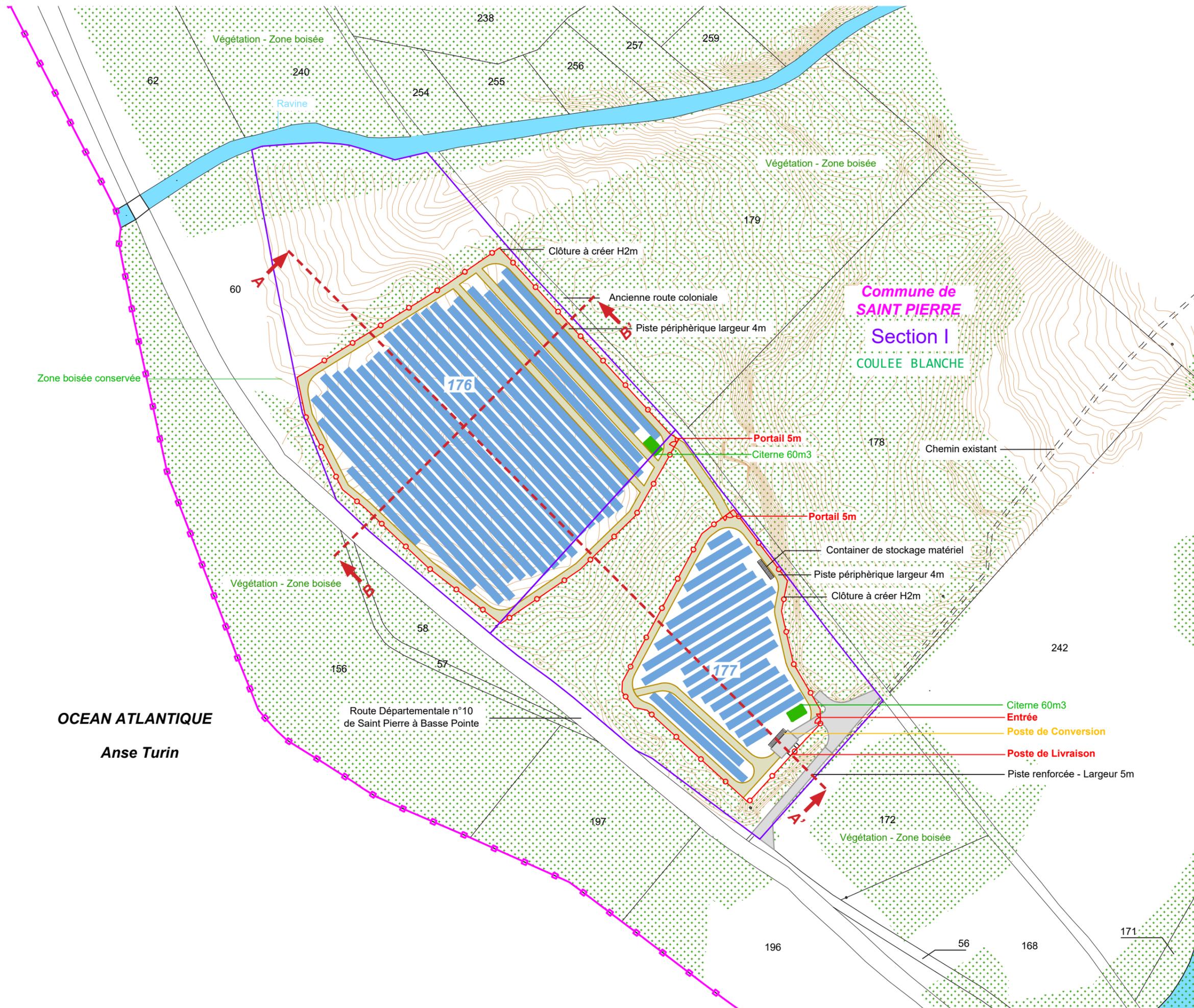
0m 37.5m 75m



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

**edf**  
 renouvelables  
 EDF Renouvelables France  
 Agence de Montpellier  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER

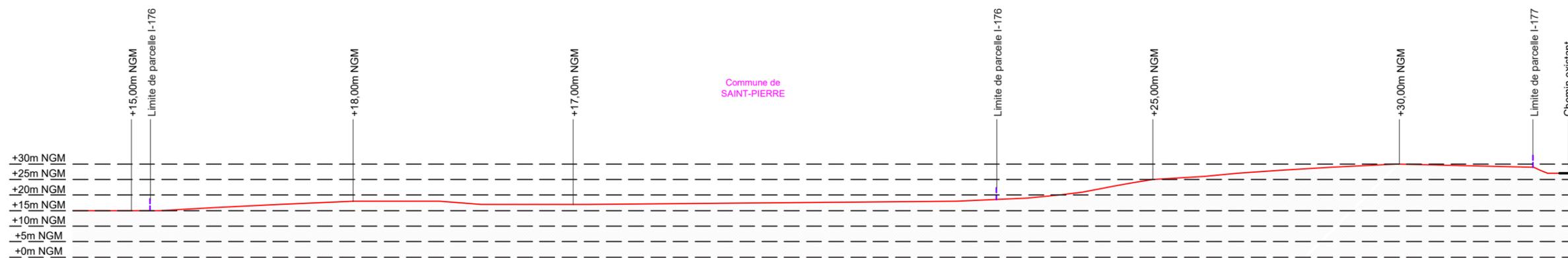


Coupe du terrain AA'  
 Etat existant et projeté

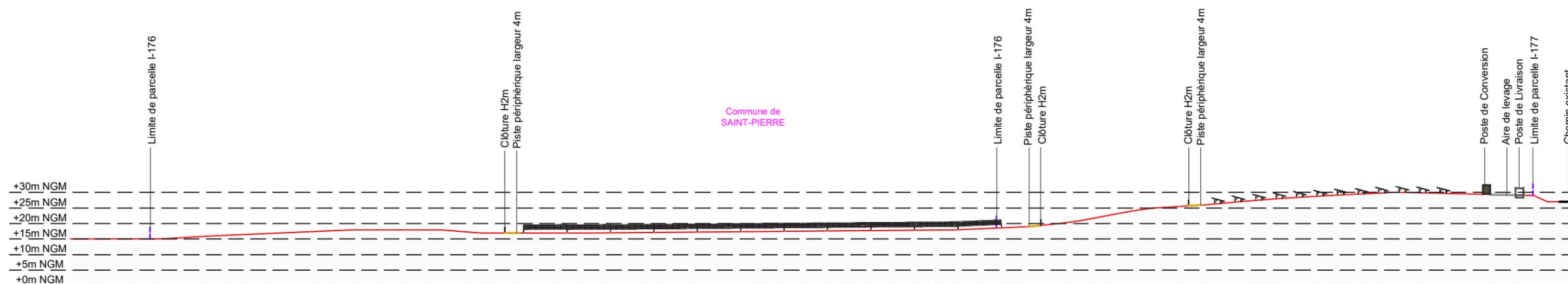
Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de Conversion
-  Poste de Livraison
-  Chemin existant
-  Piste renforcée
-  Piste périphérique
-  Limite de parcelle

Echelle 1/1500



Coupe du terrain AA' - Etat existant



Coupe du terrain AA' - Etat projeté

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
 Agence de Montpellier  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER

**Coupe du terrain BB'**  
 Etat existant et projeté

**Légende**

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Chemin existant
-  Piste périphérique
-  Limite de parcelle

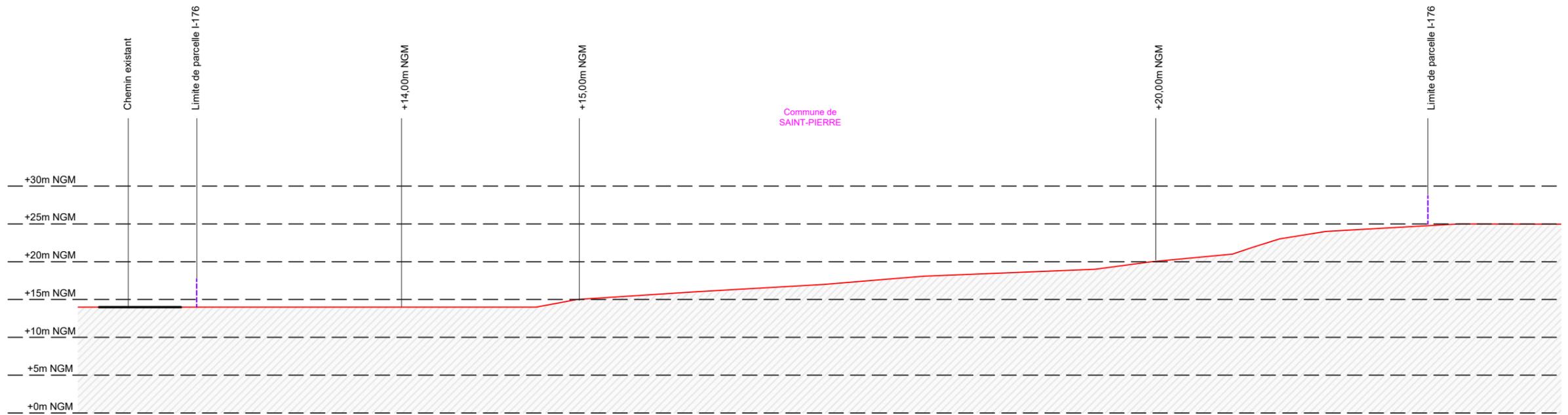
**Echelle 1/600**



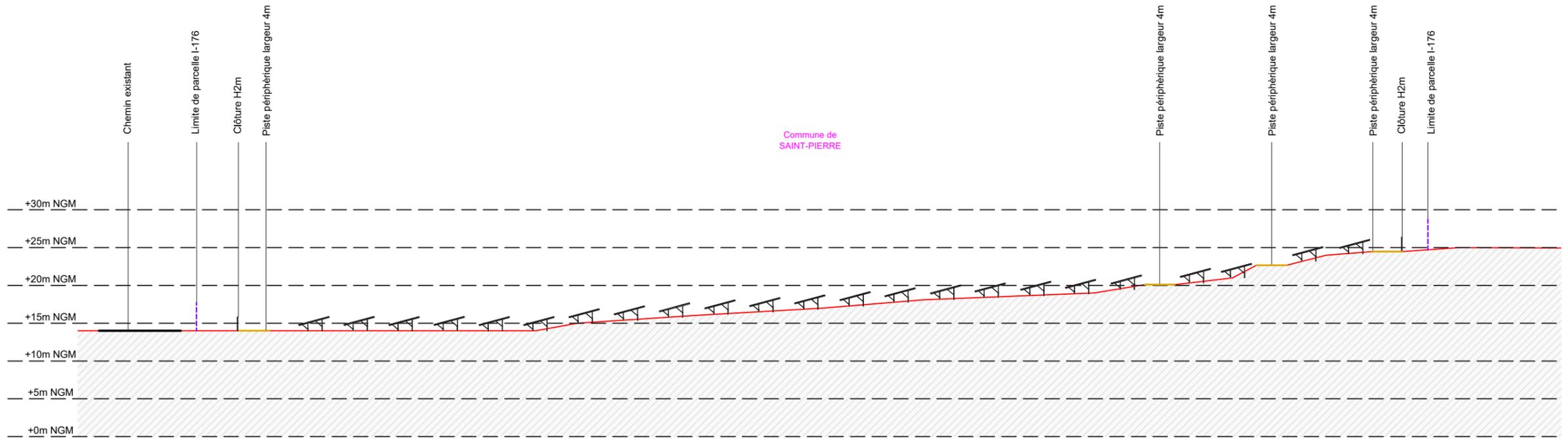
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**  
 renouvelables  
 EDF Renouvelables France  
 Agence de Montpellier  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER



**Coupe du terrain BB' - Etat existant**



**Coupe du terrain BB' - Etat projeté**

Coupe d'une structure  
photovoltaïque

Légende

Caractéristiques d'une structure  
photovoltaïque :

Hauteur variable d'environ 1.70m  
(2.40m pour le cas extrême selon la  
topographie)

Longueur de 14.00m

Largeur de 4.08m

Largeur projetée au sol de 5.92m

Inclinaison comprise entre 10 et 20  
degrés des panneaux photovoltaïques

Terrain naturel compris entre  
12 et 31M NGM

Echelle 1/25

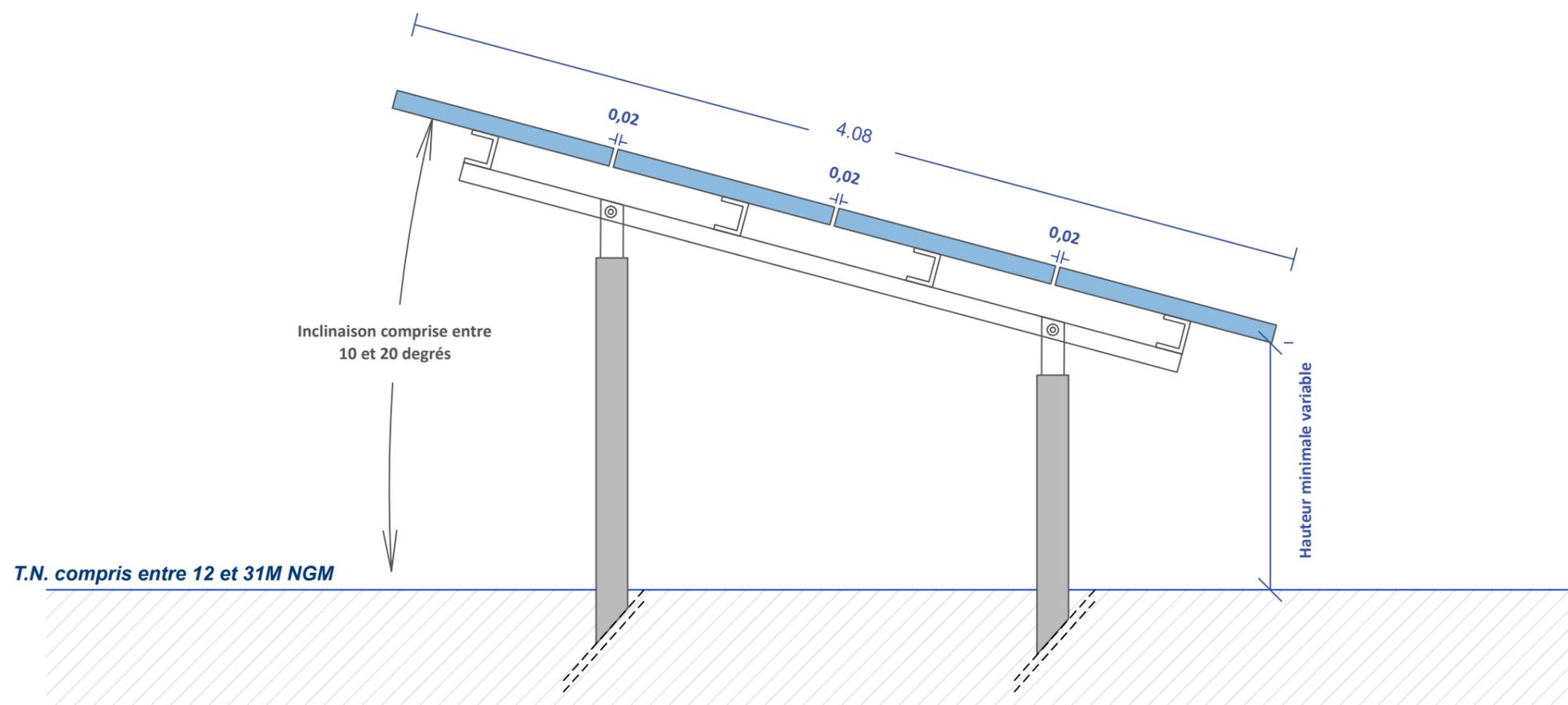
0m 0.25m 0.5m 0.75m 1m

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER



Coupe d'une structure photovoltaïque au 1/25ème

Les dimensions des structures sont définitives (14.00 x4.08m).  
La représentation des panneaux est donnée à titre indicatif et est susceptible de varier en fonction des avancées technologiques.

**Coupe du**  
**Poste de Conversion**

**Légende**

**Caractéristiques du PDC :**

Surface de plancher de 29.74 m<sup>2</sup>  
 Hauteur de 2,60 m  
 Hauteur totale de 2.80m  
 Longueur de 12.19 m  
 Largeur de 2.44 m

Aspect extérieur en Vert Olive - RAL 6003  
 Porte et zinguerie en Vert Olive - RAL 6003

Terrain naturel : 29.30M NGM  
 Acrotère : 31.90M NGM

**Echelle 1/50**



**Architecte**

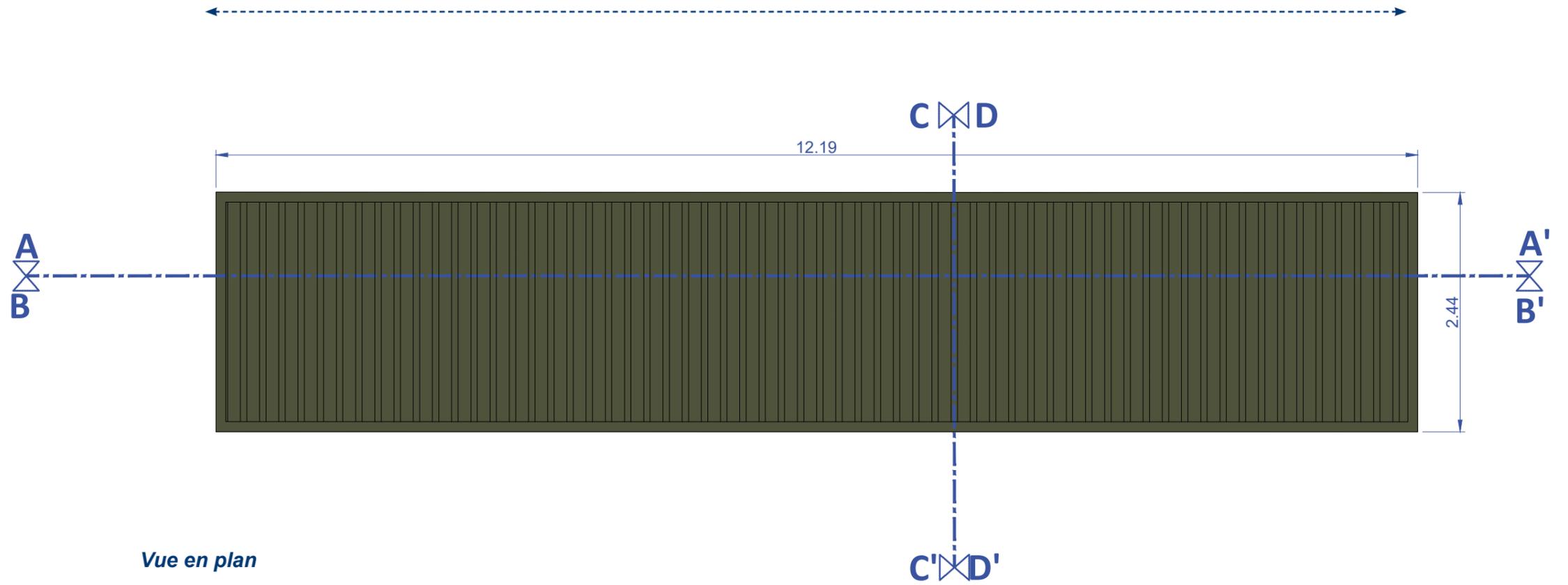
**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

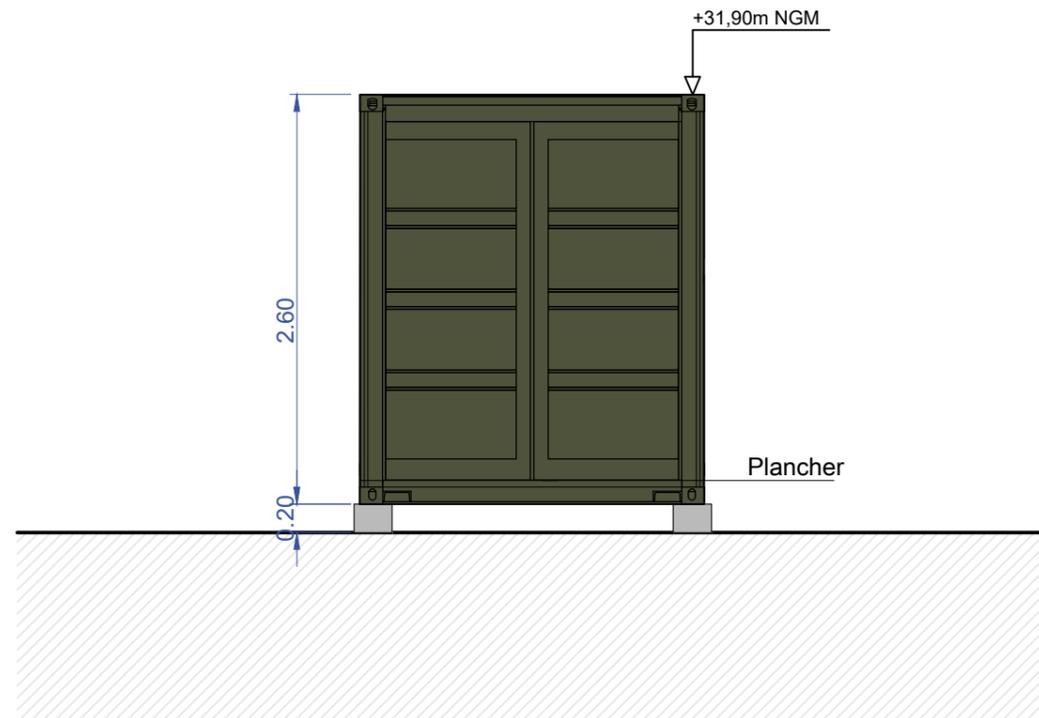


**EDF Renouvelables France**  
 Agence de Montpellier  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER

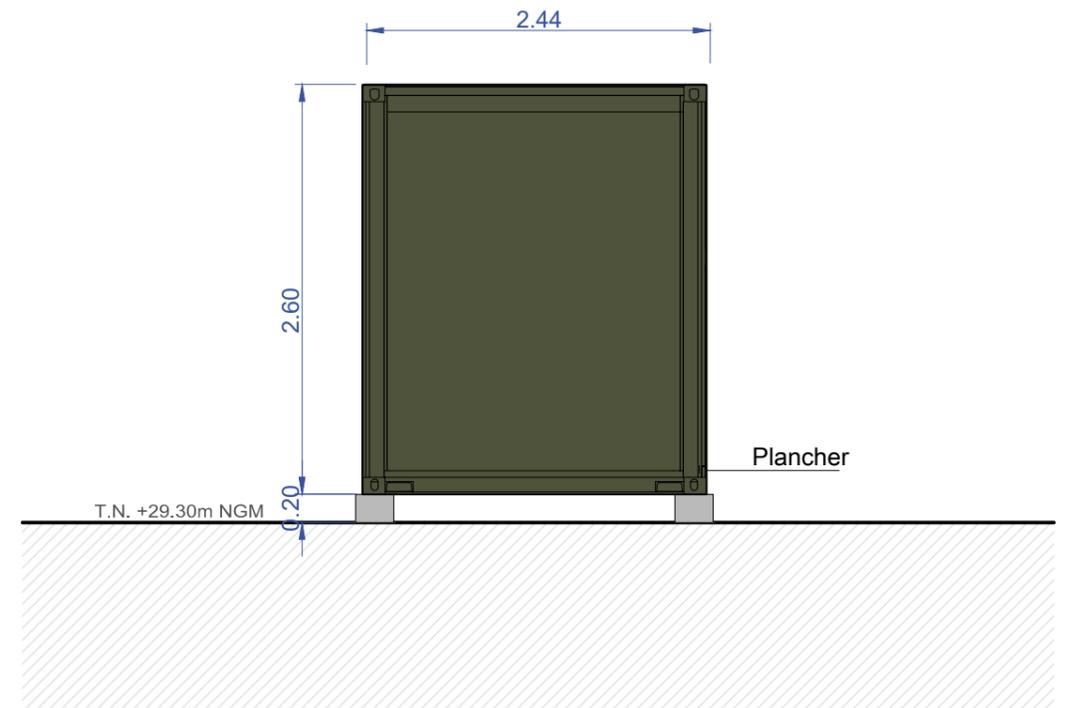
**Poste de Conversion - Container de 40 pieds**



**Vue en plan**



**Coupe transversale CC'**



**Coupe transversale DD'**

**Coupe du  
 Poste de Conversion**

**Légende**

Caractéristiques du PDC :

Surface de plancher de 29.74 m2  
 Hauteur de 2,60 m  
 Hauteur totale de 2.80m  
 Longueur de 12.19 m  
 Largeur de 2.44 m

Aspect extérieur en Vert Olive - RAL 6003  
 Porte et zinguerie en Vert Olive - RAL 6003

Terrain naturel : 29.30M NGM  
 Acrotère : 31.90M NGM

**Echelle 1/50**

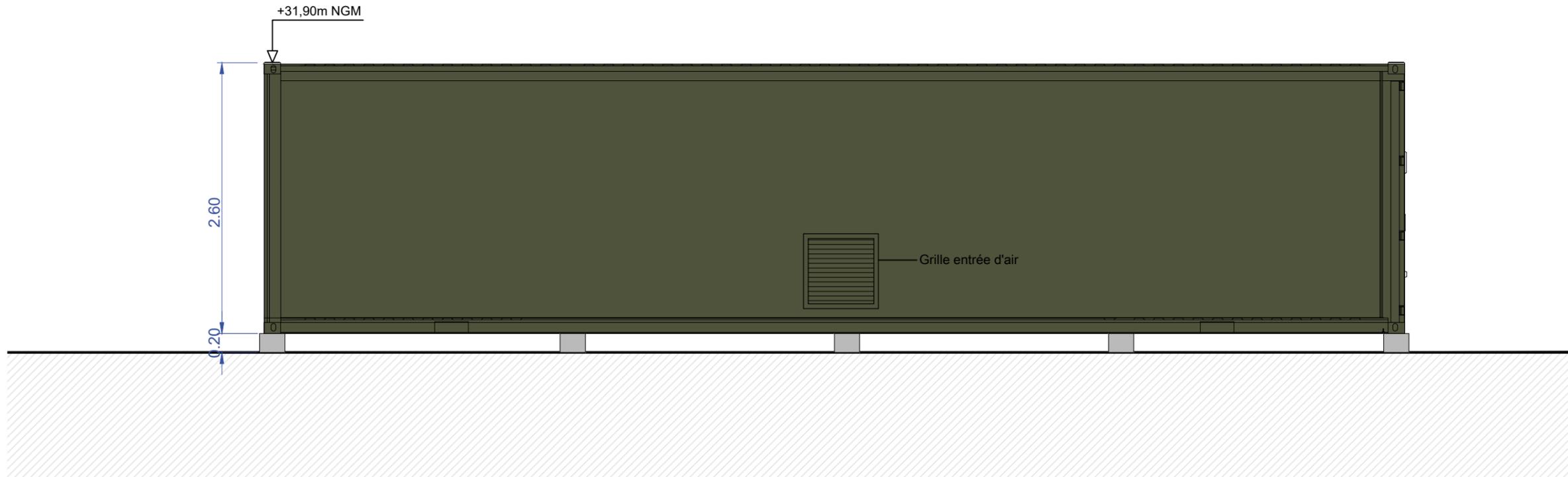


**Architecte**

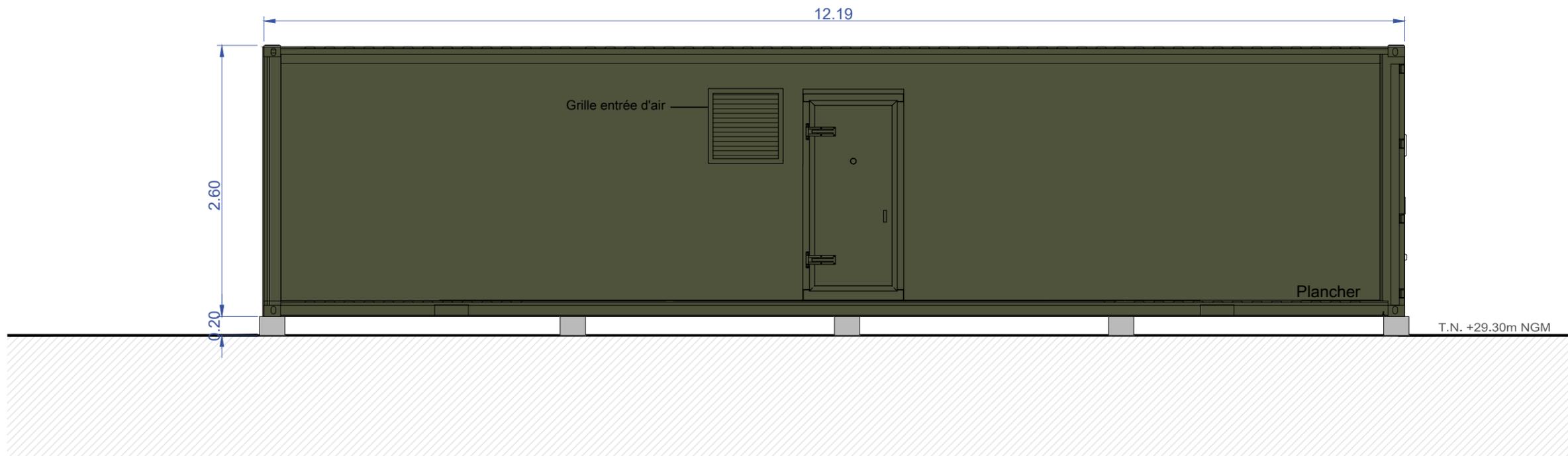
**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
 Agence de Montpellier  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER



**Coupe longitudinale AA'**



**Coupe longitudinale BB'**

Coupe du poste de livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

Surface de plancher de 19,50 m<sup>2</sup>  
 Hauteur de 2,55 m  
 Longueur de 7,50 m  
 Largeur de 2,60 m

Aspect extérieur en Vert olive - RAL 6003  
 Porte et zinguerie en Vert olive - RAL 6003

Terrain naturel : +29,10m NGM  
 Acrotère : +31,65m NGM

Echelle 1/50

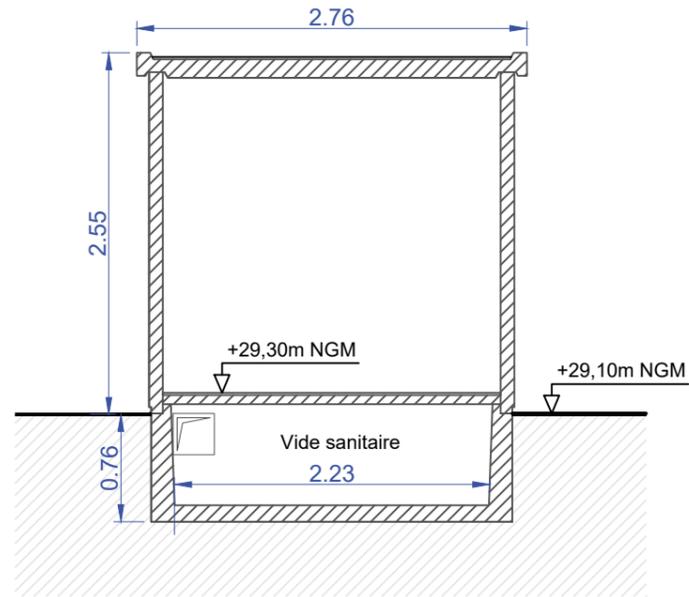


Architecte

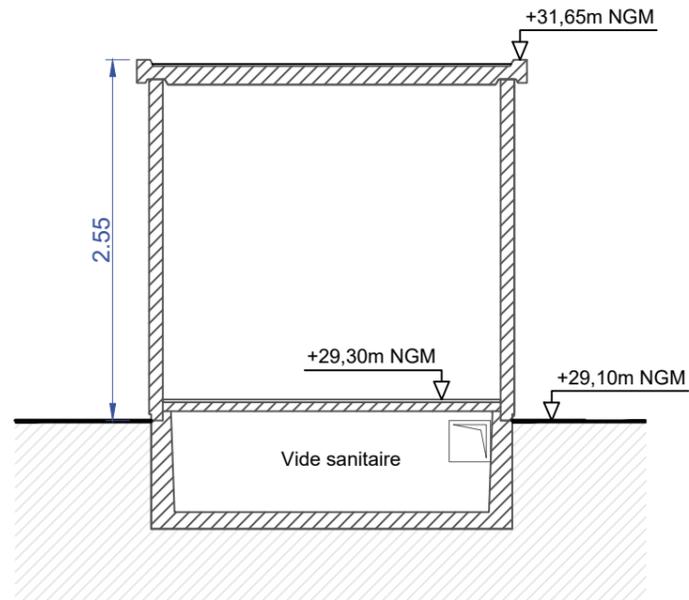
**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



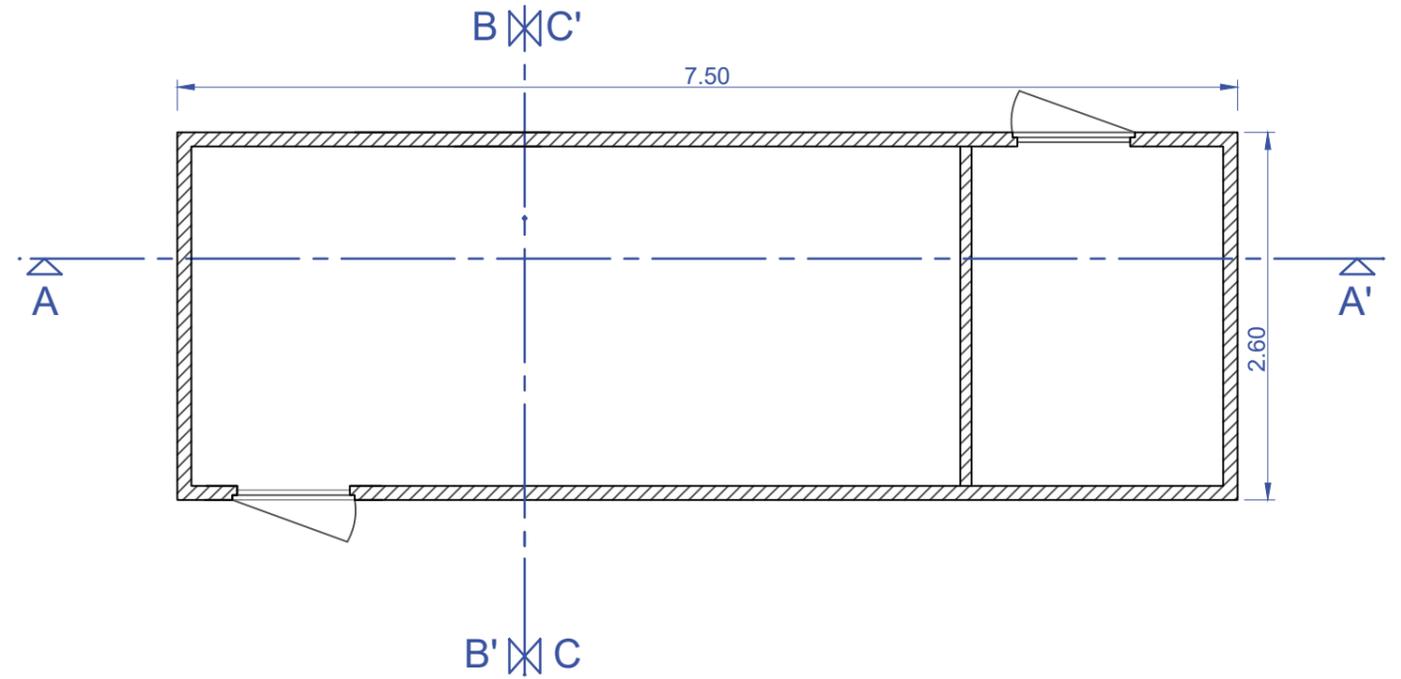
EDF Renouvelables France  
 Agence de Montpellier  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER



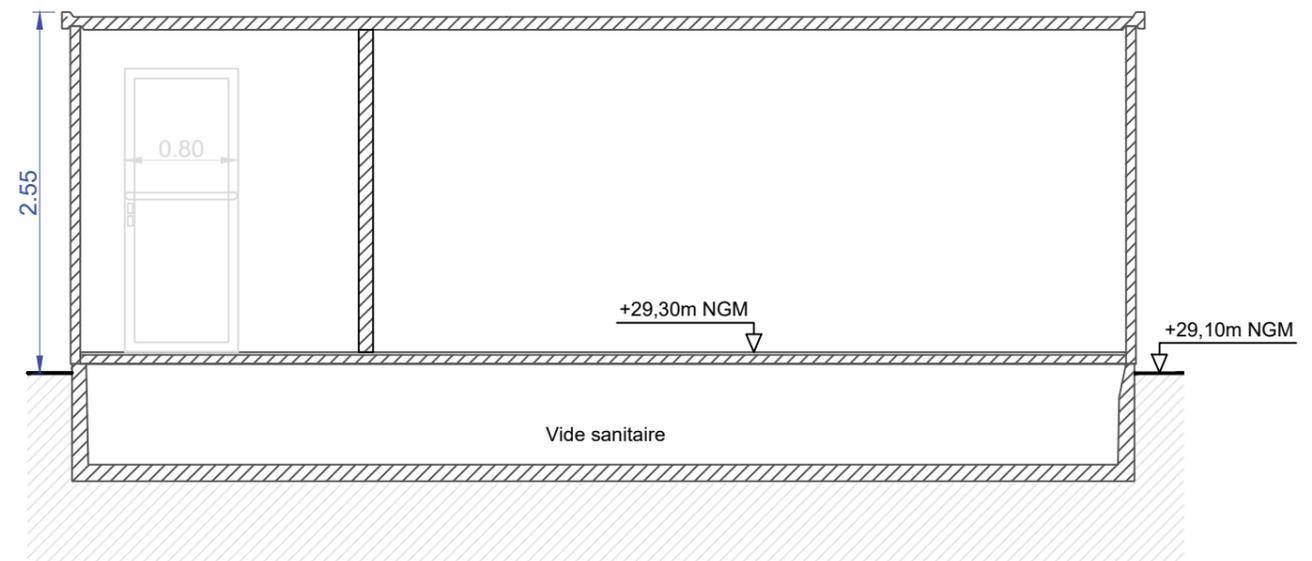
Coupe BB'



Coupe CC'

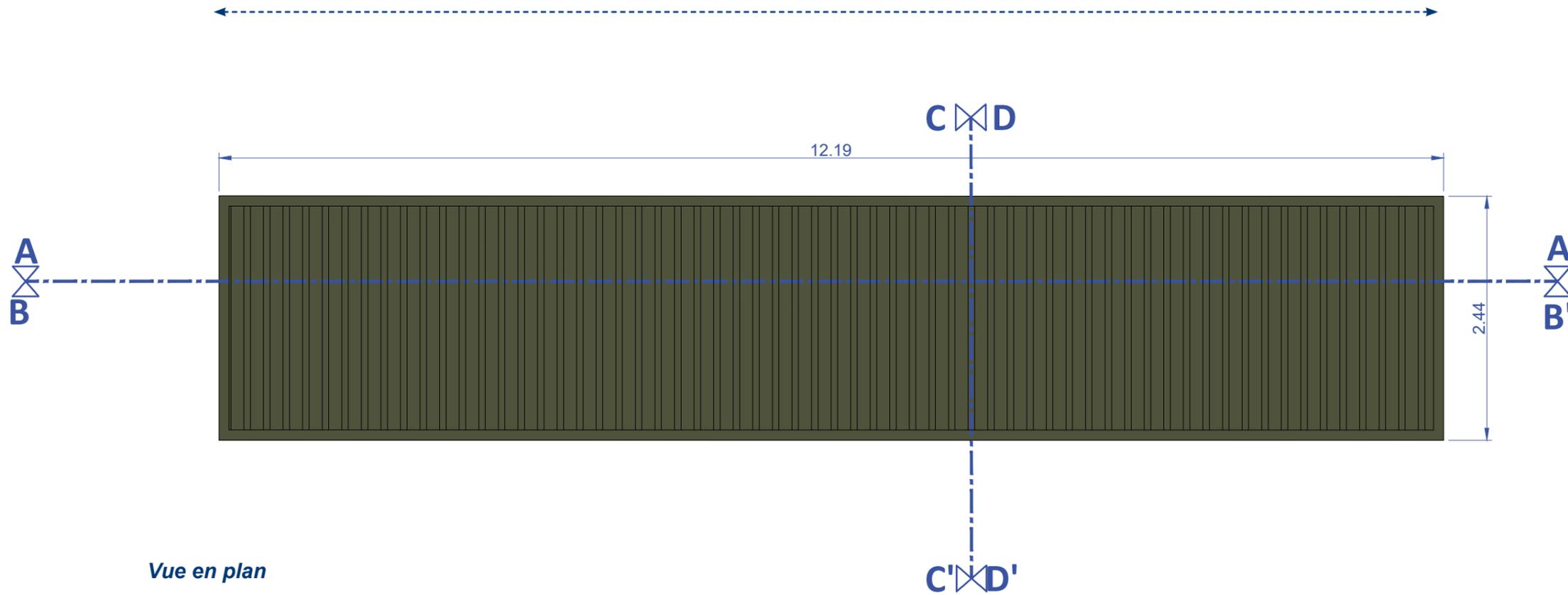


Vue en plan

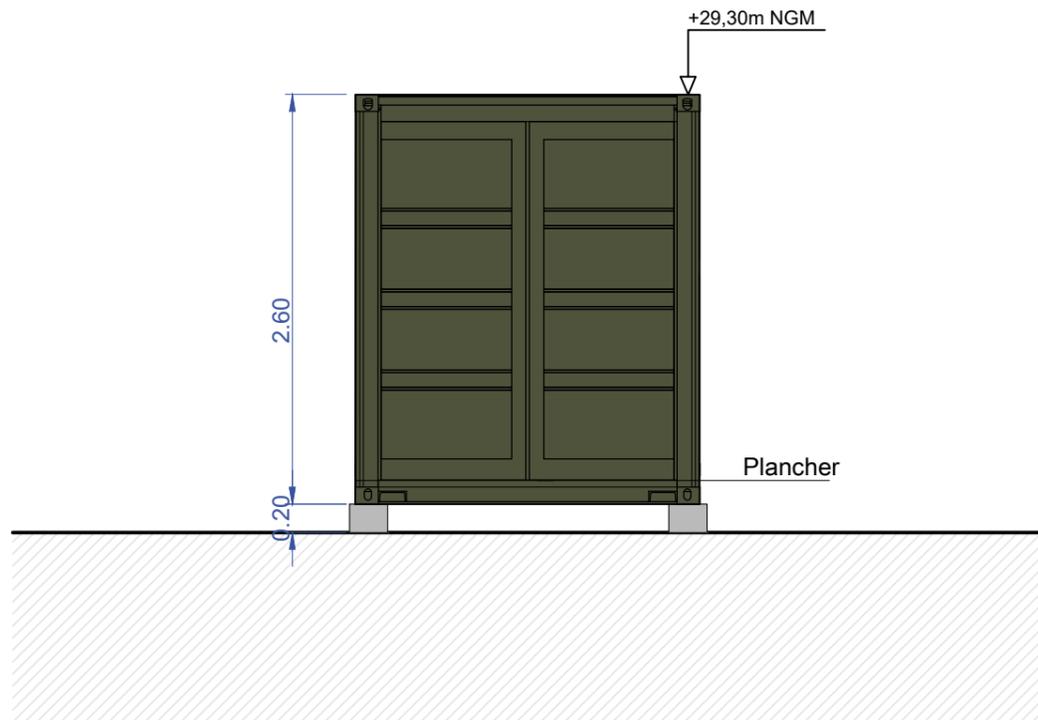


Coupe AA'

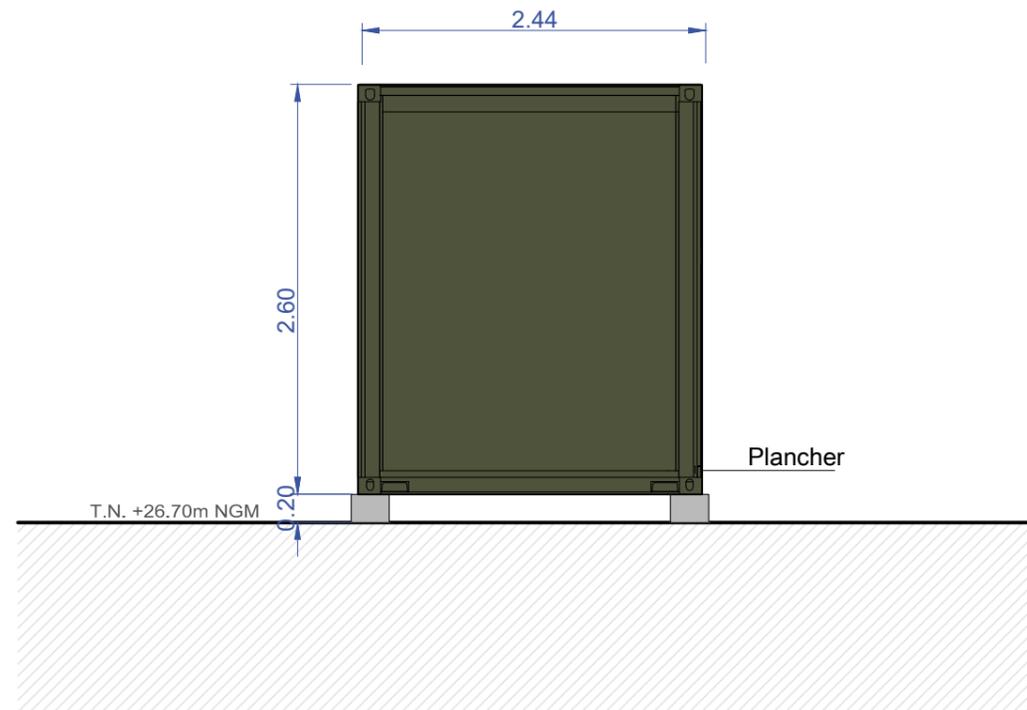
Bâtiment de stockage - Container de 40 pieds



Vue en plan



Coupe transversale CC'



Coupe transversale DD'

Coupe du Container  
de stockage matériel

Légende

Caractéristiques du Container de  
stockage matériel :

- Surface de plancher de 29.74 m<sup>2</sup>
- Hauteur de 2,60 m
- Hauteur totale de 2.80m
- Longueur de 12.19 m
- Largeur de 2.44 m

Aspect extérieur en Vert Olive - RAL  
6003  
Porte et zinguerie en Vert Olive -  
RAL 6003

Terrain naturel : 26.70M NGF  
Acrotère : 29.30M NGF

Echelle 1/50



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Demande de Permis de Construire**  
SAS Centrale Photovoltaïque  
Coulée Blanche  
Commune de Saint Pierre

**Coupe du Container  
de stockage matériel**

**Légende**

Caractéristiques du Container de  
stockage matériel :

Surface de plancher de 29.74 m<sup>2</sup>  
Hauteur de 2,60 m  
Hauteur totale de 2.80m  
Longueur de 12.19 m  
Largeur de 2.44 m

Aspect extérieur en Vert Olive - RAL  
6003  
Porte et zinguerie en Vert Olive -  
RAL 6003

Terrain naturel : 26.70M NGF  
Acrotère : 29.30M NGF

**Echelle 1/50**



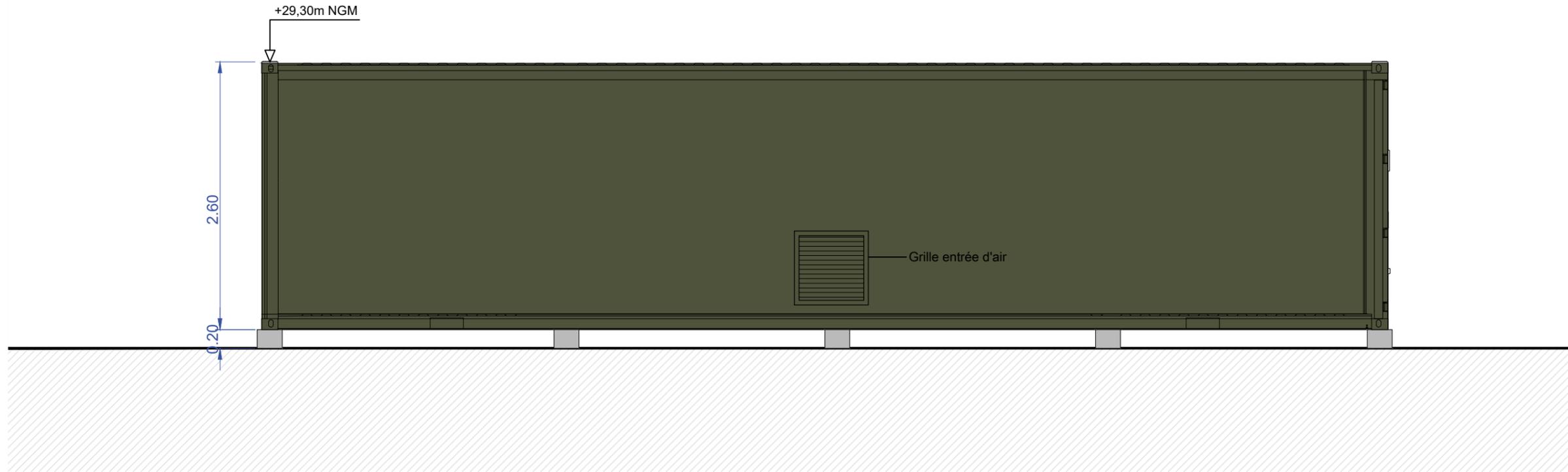
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

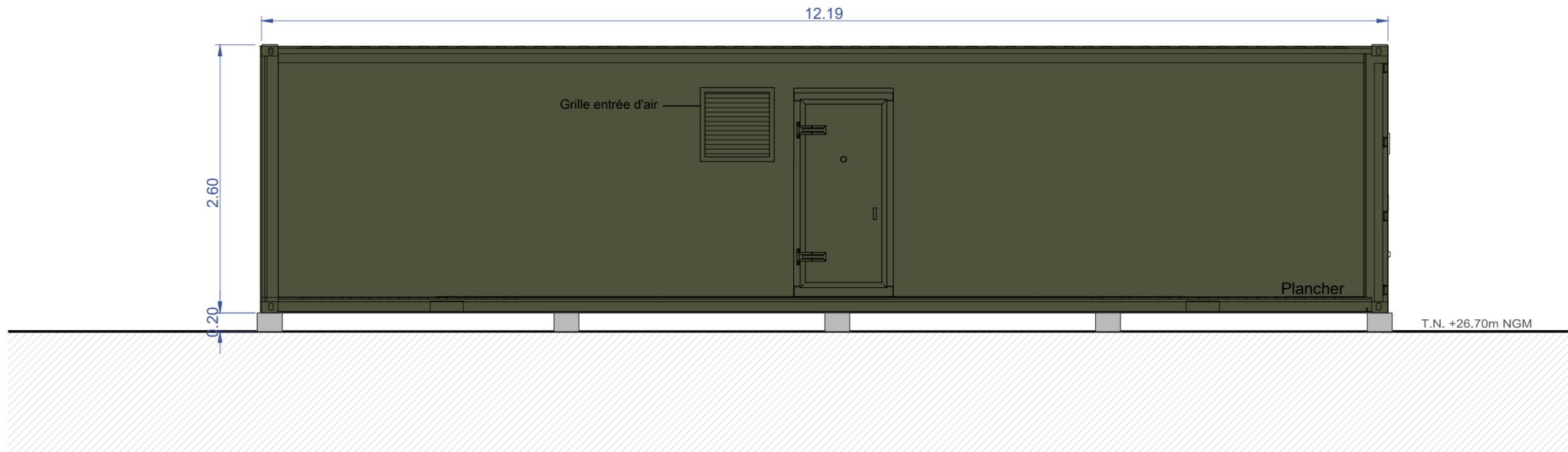
 **EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

38

**PC3**



**Coupe longitudinale AA'**



**Coupe longitudinale BB'**

Contenu

- Notice décrivant le terrain  
et présentant le projet

# PC4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

# Notice décrivant le terrain et présentant le projet

## PC 4 – NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

### Préambule

Dans le cadre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la diversification nécessaire des sources d'énergies, la **SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE COULEE BLANCHE**, filiale d'EDF Renouvelables France, souhaite participer et répondre à l'effort national et européen de développement durable, notamment dans les Zones Non Interconnectées. Ces territoires, dont l'éloignement géographique empêche la connexion au réseau électrique continental, se sont vus assignés, dans le cadre de la loi Grenelle 1, l'objectif de parvenir à **l'autonomie énergétique à l'horizon 2030**, en atteignant un objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale dès 2020. Cet objectif a été réaffirmé par la **Loi transition énergétique pour une croissance verte** (loi n° 2015-992, publiée au Journal Officiel le 18 août 2015).

Par ailleurs, le **secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire** a lancé la démarche « **Place au soleil** » le 28 juin 2018 pour mobiliser tous les acteurs pouvant contribuer au **déploiement du photovoltaïque et du solaire thermique partout en France**. Une série de mesures pour accélérer le déploiement de l'énergie solaire a été présentée. Concernant les mesures spécifiques aux Zones Non Interconnectées et notamment en outre-mer, **le Gouvernement va lancer de nouveaux appels d'offres photovoltaïques pluriannuels, territoires par territoires, ce qui donnera une garantie à l'atteinte des objectifs de volume de solaire**.

La **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de la Martinique** fixe des objectifs de développement de la production électrique à partir d'énergies renouvelables.

Concernant le **photovoltaïque**, les objectifs sont les suivants :

- + 2 MW de puissance installée en 2018 concernant le photovoltaïque sans stockage et + 48 MW en 2023 ;
- + 14,5 MW de puissance installée en 2018 concernant le photovoltaïque avec stockage et + 44,5 MW en 2023.

Le projet vise à réaliser une **centrale solaire photovoltaïque au sol** sur la commune de **Saint-Pierre** en Martinique (97250), permettant de produire de l'électricité afin de l'injecter sur le réseau public.

La production annuelle estimée pour ce parc photovoltaïque est de 5 300 MWh, équivalent à la consommation de 1 455 habitants (tous les secteurs confondus, d'après la consommation électrique moyenne par habitant de Martinique en 2014).

- 1) L'état initial du terrain et de ses abords

### Situation géographique du projet

Le site se situe à l'ouest de la commune de Saint-Pierre, au **lieu-dit « COULEE BLANCHE »** à proximité de la Départementale D10 (au sud du site), de la carrière « Coulée Rivière Blanche » en exploitation (au nord) et d'une station de concassage (au sud-est).

Le site s'inscrit sur une portion des **parcelles cadastrées section I n°176 et I n°177** appartenant à la SCI DE LA RIVIERE CLAIRE, sur une surface de 4 hectares, à l'emplacement d'une friche industrielle (ancienne carrière).

### Le contexte paysager

Ce projet, s'inscrit au sein de l'**entité paysagère « La Baie de Saint-Pierre »** selon l'atlas des paysages de la Martinique.

Cadré au nord par les boisements denses aux abords du point bas septentrional de la coulée Rivière Blanche, **le site est entourée de parcelles en cours d'exploitation**. Si les stigmates de son anthropisation récente ne sont que peu perceptibles, il demeure un **espace enclavé, décaissé** dans un passé proche et **en contre-bas des terrains environnants**.

Le cadre patrimonial, au titre des sites et monuments réglementairement protégés aux abords du site couvre principalement trois sujets dissociés:

- **Quelques monuments inscrits dans le cœur urbain du village du Prêcheur** (principalement des édifices vernaculaires) à **plus de 4 km** ;
- Une forte **concentration patrimoniale** en lien avec les vestiges de la cité coloniale de **Saint Pierre** avant la catastrophe à **2 km** ;
- Un **vaste site classé** couvrant le sommet de la **montagne Pelée** et englobant son versant nord-ouest à **plus de 5 km**.

### Le terrain d'implantation du projet

D'une manière générale, le **périmètre du projet** est situé en totalité sur l'emprise de l'ancienne partie exploitée de la carrière et forme aujourd'hui une vaste friche estompant les stigmates de ce passé récent par une colonisation rapide des terres remaniées.

L'accès au terrain se fait par la **Départementale D10**, un des principaux axes routiers reliant Saint-Pierre à Basse-Pointe puis par un chemin existant permettant d'accéder à l'ancienne carrière exploitée sur les parcelles concernées par le projet.

- 2) Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages

### L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

Afin d'implanter la centrale solaire photovoltaïque, une **opération de défrichement** est nécessaire, compte tenu de la présence de milieux naturels secondaires plus ou moins ouverts (prairie xérophile rudérale, boisement xérophile secondaire, végétation xérophile arbustive).

La **topographie** du site est dans sa majeure partie favorable à l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol. Les opérations de terrassements seront donc très ponctuelles (câblages électriques, pistes, fondations).

# Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Etant une ancienne carrière, le site est décaissé par rapport à la route pourtant plus en aval (côté mer des Caraïbes) et un merlon haut d'1m50 à plus de 2m, surmonté d'une friche de frangipaniers complète l'obstacle visuel.

La surface clôturée du projet envisagée est de **3,49 ha** pour une puissance crête installée de 3,29 MWc.

## L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles.

La centrale sera composée de **modules photovoltaïques** (de type cristallin ou couche mince), reposant sur des **structures** de support mono-pentes orientées selon la topographie du terrain d'implantation et inclinées entre 10° et 20°. Une structure type atteint une hauteur maximale d'environ 1,7 m (2,4 m pour le cas extrême, selon la topographie). Les rangs des structures sont séparés d'au moins 1 m les uns des autres.

L'électricité produite sera ensuite acheminée vers le point de raccordement le plus proche par une ligne enterrée.

Concernant les **locaux électriques et techniques**, le site de production sera constitué :

- D'un **poste de conversion/transformation de l'énergie** accueillant les équipements électriques de la centrale et intégré au sein d'un conteneur de 40 pieds (29,7 m<sup>2</sup>), installé à proximité de l'entrée du site ;
- d'un **poste de livraison** d'une surface de 19,5 m<sup>2</sup>, marquant l'interface entre la centrale et le réseau public de distribution. Le poste de livraison sera situé à l'entrée du site, à l'intérieur de la zone clôturée avec un accès sécurisé de l'extérieur pour le gestionnaire du réseau ;
- d'un **conteneur** (40 pieds) pour la partie **stockage de matériel** (pièces détachées, etc...).

Deux citernes souples de 60 m<sup>3</sup> seront installées au sein du parc photovoltaïque et permettront l'approvisionnement en eau en cas d'incendie.

## Le traitement des constructions, clôtures ou aménagements situés en limite de terrain

La centrale sera **clôturée par un grillage** de couleur verte, à mailles rigides, d'environ 2 mètres de haut. Elle sera équipée d'un **portail en acier de la même couleur, à l'accès exclusif du personnel d'exploitation de la centrale depuis l'entrée** du site. Ce dernier sera composé de 2 battants asymétriques permettant une largeur de passage de 5 mètres.

## Les matériaux et les couleurs des constructions

L'**ensemble des équipements** (poste de livraison, poste de conversion/transformation, clôture, citerne, conteneur de stockage matériel etc.) seront de **teinte vert-olive** (RAL 6003) pour se fondre le plus possible dans l'ensemble boisé qui sera maintenu en périphérie proche.

## Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

Le **rideau de végétation naturelle** existant, situé le long de la départementale D10 au sud de la centrale, sera **maintenu** afin de filtrer les vues.

Un **débroussaillage régulier** aux alentours de la centrale sera envisagé afin d'entretenir la végétation de manière à ce qu'elle ne crée pas d'ombrage sur les panneaux photovoltaïques, tout en limitant le risque de propagation incendie.

## L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

L'**accès au site** se fera par une piste déjà existante (aujourd'hui enfrichée) correspondant à la piste menant à la carrière anciennement exploitée sur les parcelles du projet, au départ de la D10

La zone du « **poste de conversion/transformation** » et du « **poste de livraison** » de l'énergie sera située à **proximité du portail d'accès** afin de permettre un accès rapide des secours en cas de besoin.

Une **plateforme stabilisée de 112 m<sup>2</sup>** sera mise en place au droit de cette zone et constituera notamment une **aire de grutage**. Par ailleurs, une **aire de retournement interne** sera aménagée à proximité.

Un **espace périphérique**, de 4 mètres de large et non remaniée, destiné à l'exploitation de la centrale, longera le grillage à l'intérieur de la centrale et permettra de faciliter la circulation au sein du site.



Contenu

Plans des façades et des toitures :

- De la structure photovoltaïque
- Du Poste de Conversion
- Du Poste de Livraison
- Du Container de stockage matériel
- De la clôture
- Du portail
- De la citerne

# PC5 - Plans des façades et des toitures

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Formulaire de demande de permis de construire (CERFA 13409\*07)**

**Demande de Permis de Construire**  
**SAS Centrale Photovoltaïque**  
**Coulée Blanche**  
**Commune de Saint Pierre**

**Plan modèle**  
**d'une Structure Photovoltaïque**

**Légende**

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur variable d'environ 1.70m  
 (2.40m pour le cas extrême selon la topographie)  
 Longueur de 14.00m  
 Largeur de 4.08m  
 Largeur projetée au sol de 5.92m

Inclinaison comprise entre 10 et 20 degrés des panneaux photovoltaïques

Terrain naturel compris entre 12 et 31M NGM

**Echelle 1/100**



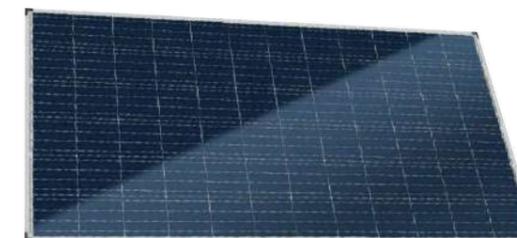
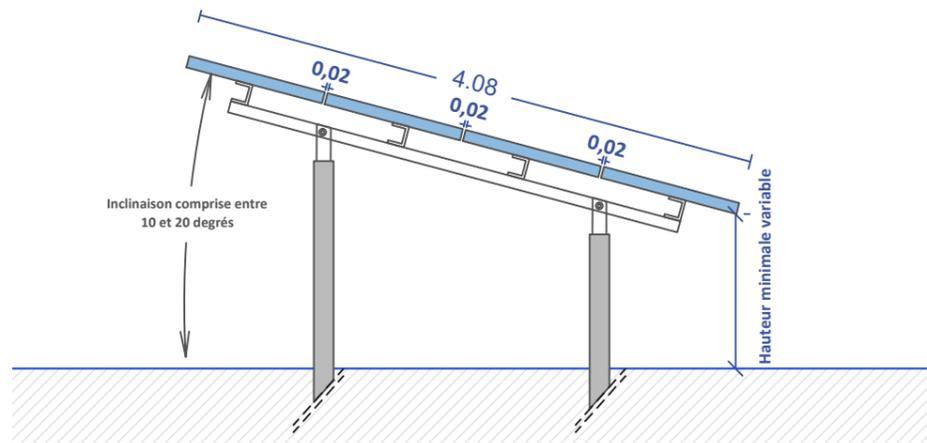
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

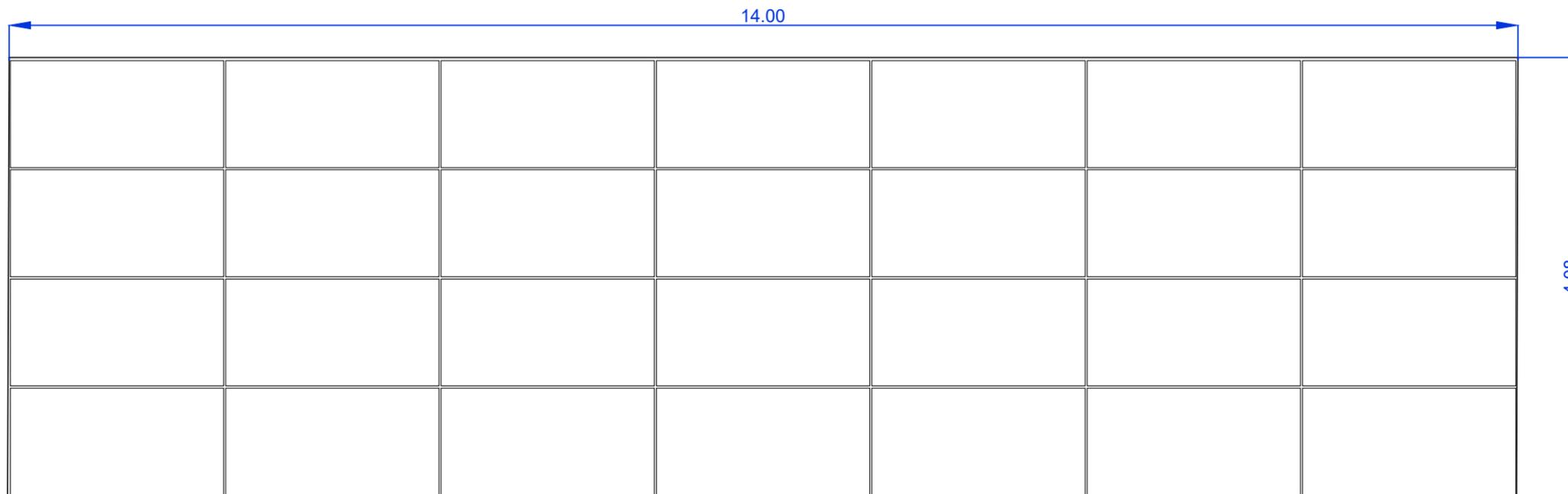


**EDF renouvelables**  
**EDF Renouvelables France**  
**Agence de Montpellier**  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER



**module photovoltaïque**

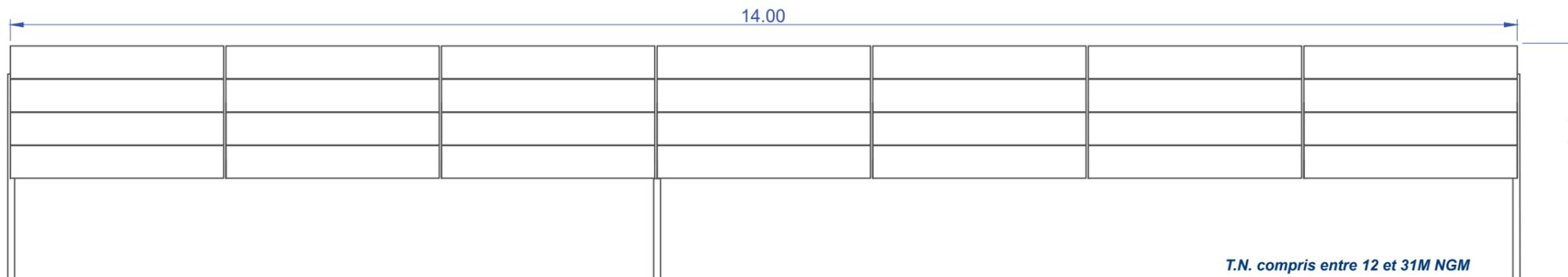
**Vue de coté au 1/100ème**



**Vue de dessus au 1/100ème**

*Les dimensions des structures sont définitives (14.00 x4.08m).*

*La représentation des panneaux est donnée à titre indicatif et est susceptible de varier en fonction des avancées technologiques.*



**Vue de face au 1/100ème**

Plan modèle du  
Poste de Conversion

Légende

Caractéristiques du PDC :

Surface de plancher de 29.74 m<sup>2</sup>  
Hauteur de 2,60 m  
Hauteur totale de 2.80m  
Longueur de 12.19 m  
Largeur de 2.44 m

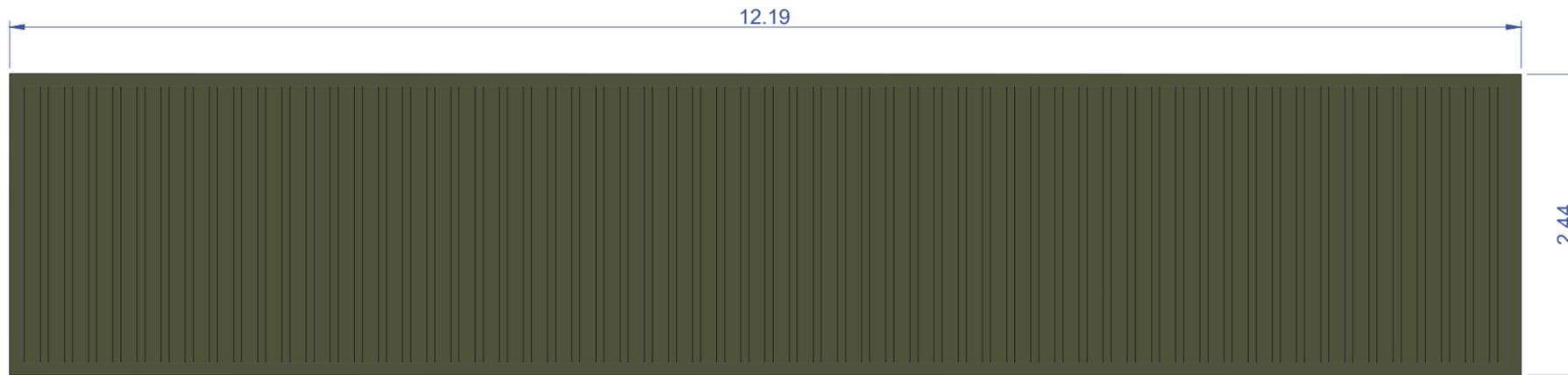
Aspect extérieur en Vert Olive - RAL  
6003  
Porte et zinguerie en Vert Olive -  
RAL 6003

Terrain naturel : 29.30M NGM  
Acrotère : 31.90M NGM

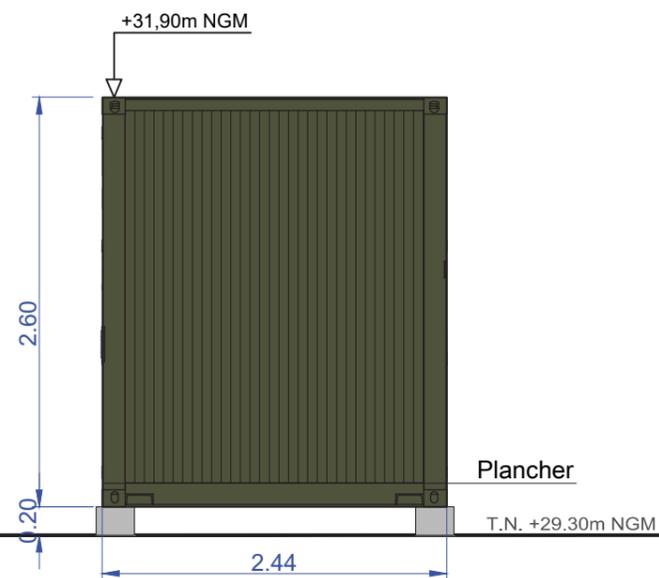
Echelle 1/50



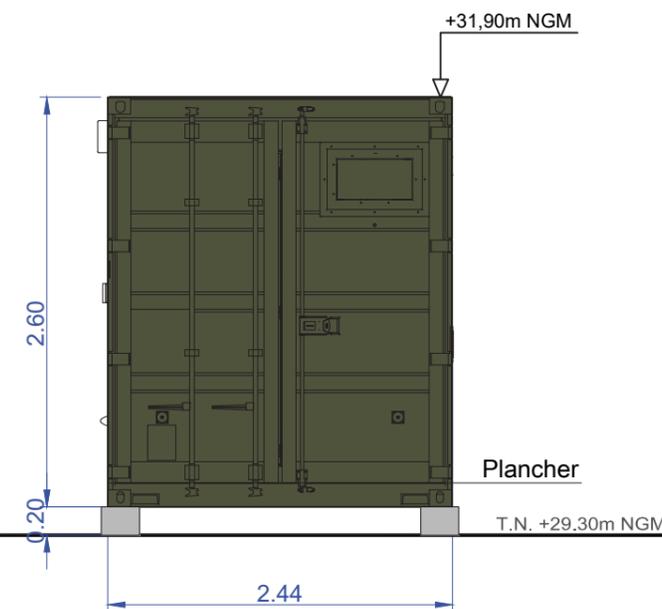
Poste de Conversion - Container de 40 pieds



Vue en plan au 1/50ème



Façade Est au 1/50ème



Façade Ouest au 1/50ème

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renewables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Coupe du**  
**Poste de Conversion**

**Légende**

**Caractéristiques du PDC :**

Surface de plancher de 29.74 m2  
Hauteur de 2,60 m  
Hauteur totale de 2.80m  
Longueur de 12.19 m  
Largeur de 2.44 m

Aspect extérieur en Vert Olive - RAL 6003  
Porte et zinguerie en Vert Olive - RAL 6003

Terrain naturel : 29.30M NGM  
Acrotère : 31.90M NGM

**Echelle 1/50**



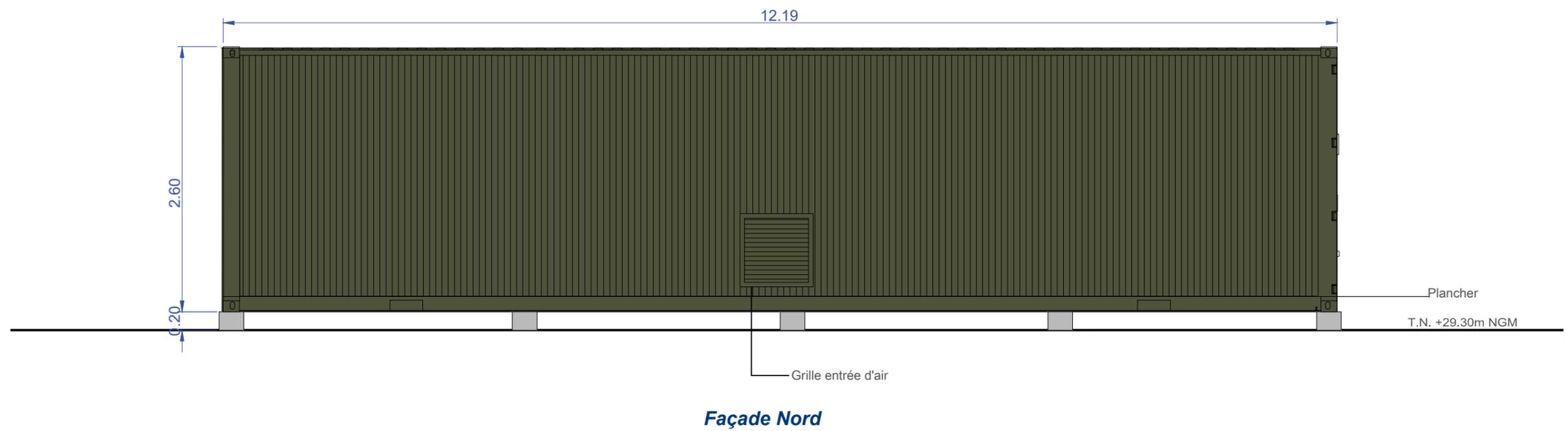
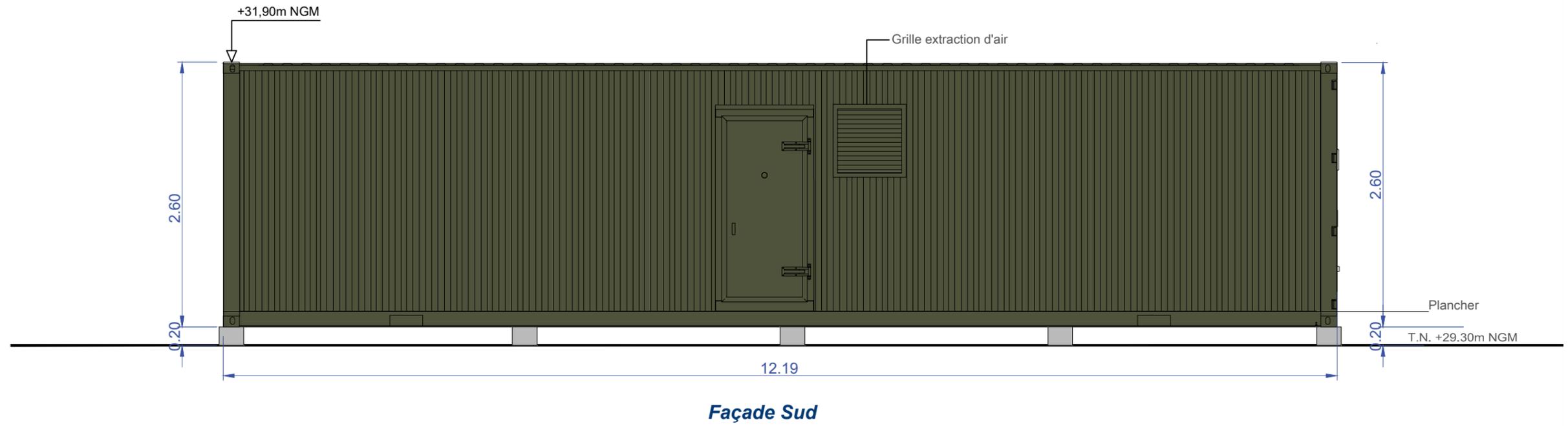
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
**Agence de Montpellier**  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER



Plan modèle  
du Poste de Livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

Surface de plancher de 19,50 m<sup>2</sup>  
Hauteur de 2,55 m  
Longueur de 7,50 m  
Largeur de 2,60 m

Aspect extérieur en Vert olive -  
RAL 6003  
Porte et zinguerie en Vert olive -  
RAL 6003

Terrain naturel : +29.10m NGM  
Acrotère : +31.65m NGM

Echelle 1/50

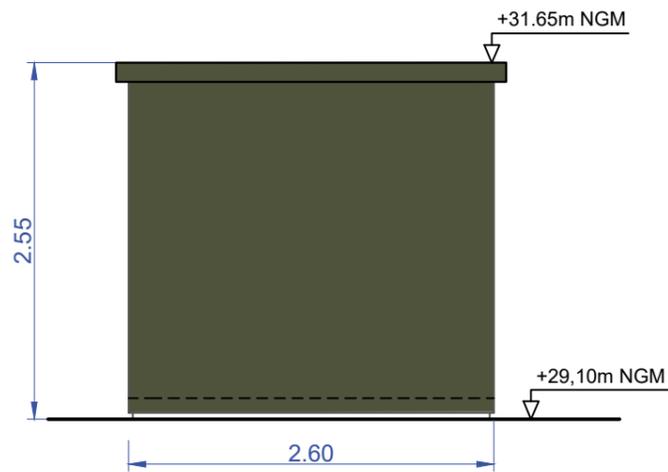


Architecte

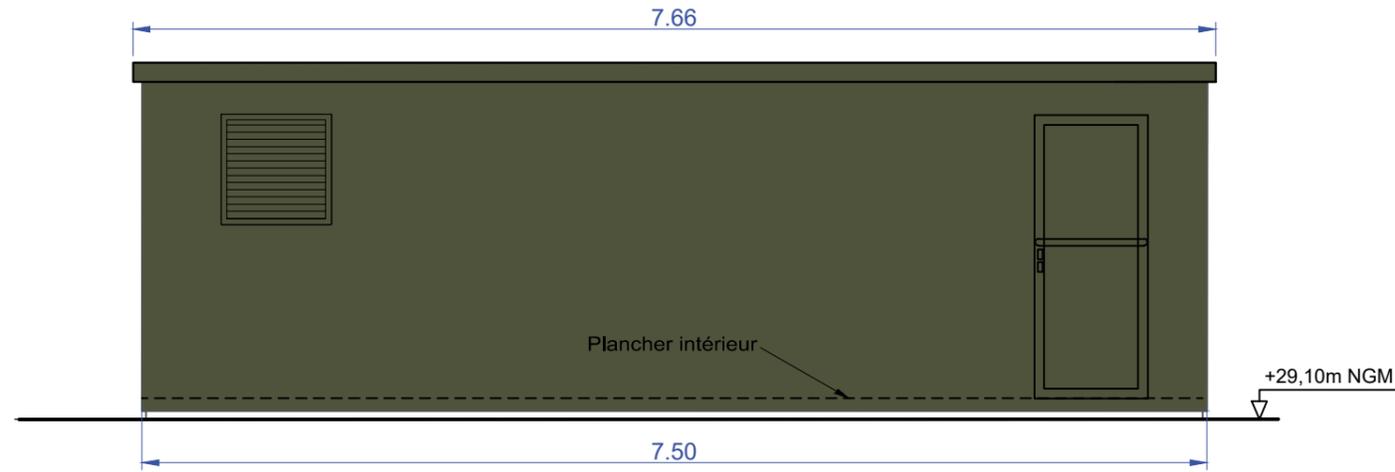
**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



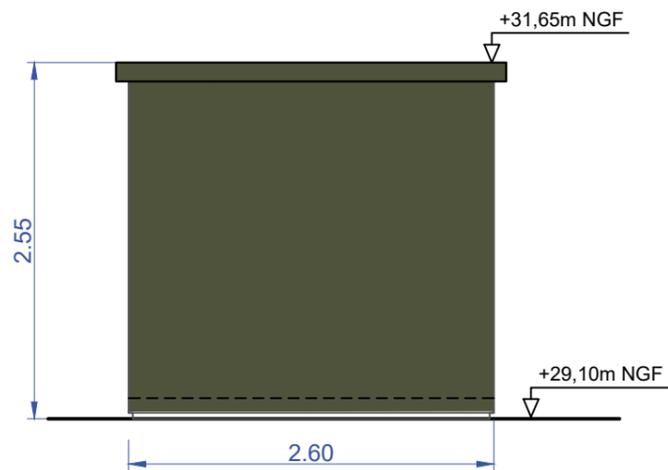
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER



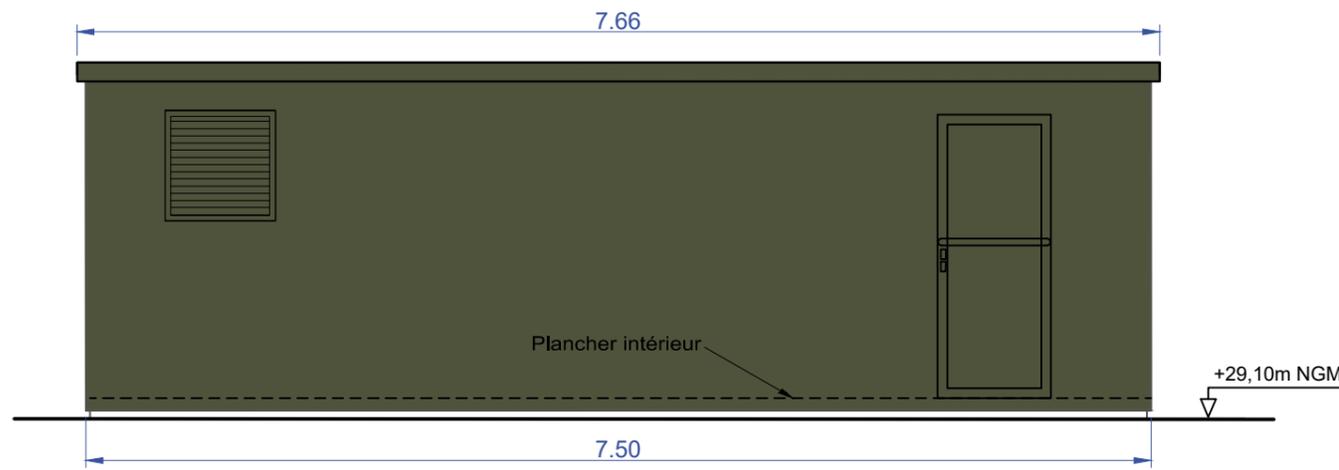
Façade Est



Façade Sud



Façade Ouest



Façade Nord

**Plan modèle**  
**du Container de**  
**stockage matériel**

**Légende**

Caractéristiques du Container de  
stockage matériel :

Surface de plancher de 29.74 m<sup>2</sup>  
Hauteur de 2,60 m  
Hauteur totale de 2.80m  
Longueur de 12.19 m  
Largeur de 2.44 m

Aspect extérieur en Vert Olive - RAL  
6003  
Porte et zinguerie en Vert Olive -  
RAL 6003

Terrain naturel : 25.30M NGF  
Acrotère : 28.50M NGF

**Echelle 1/50**

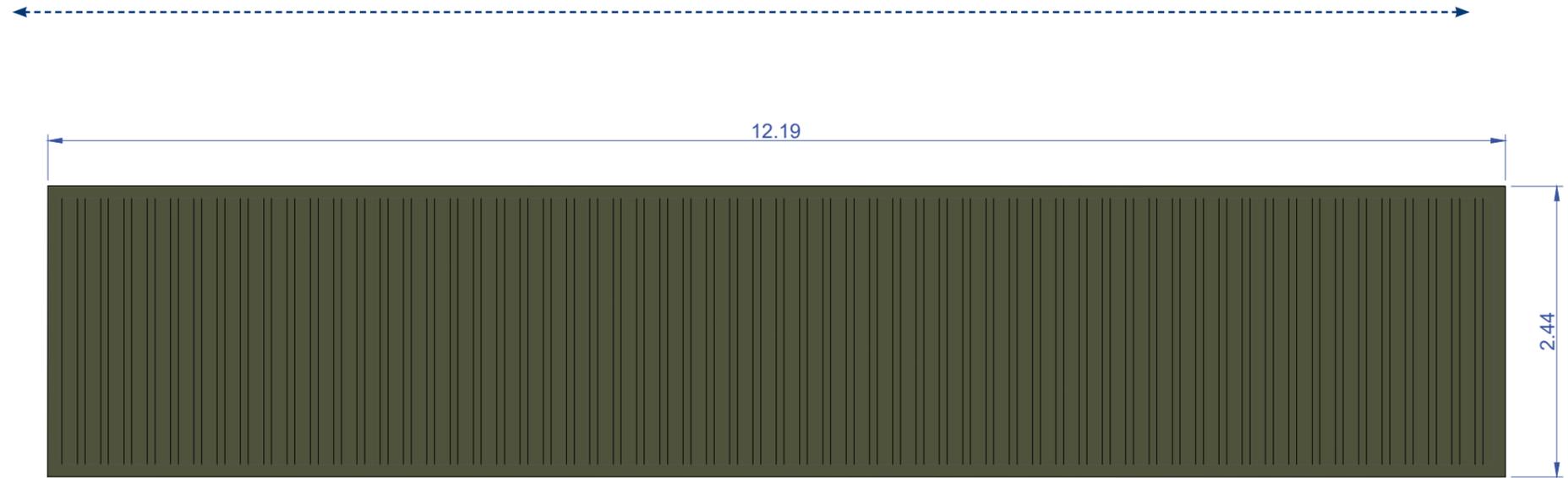


**Architecte**

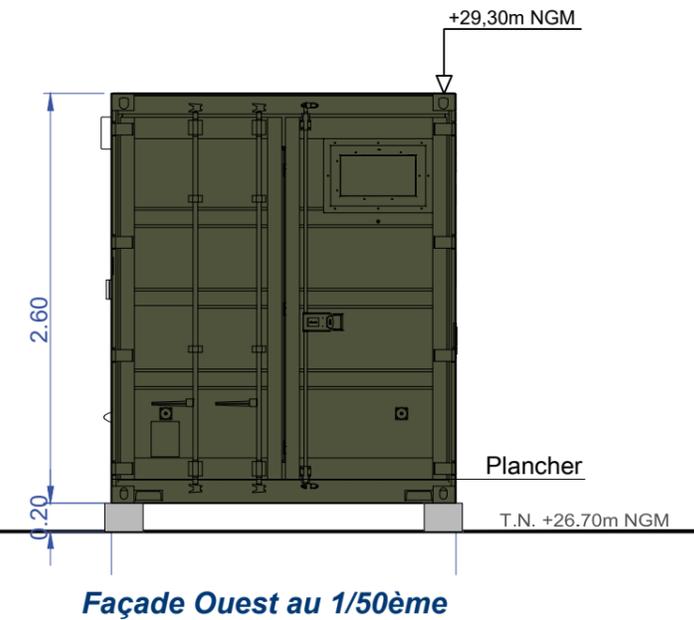
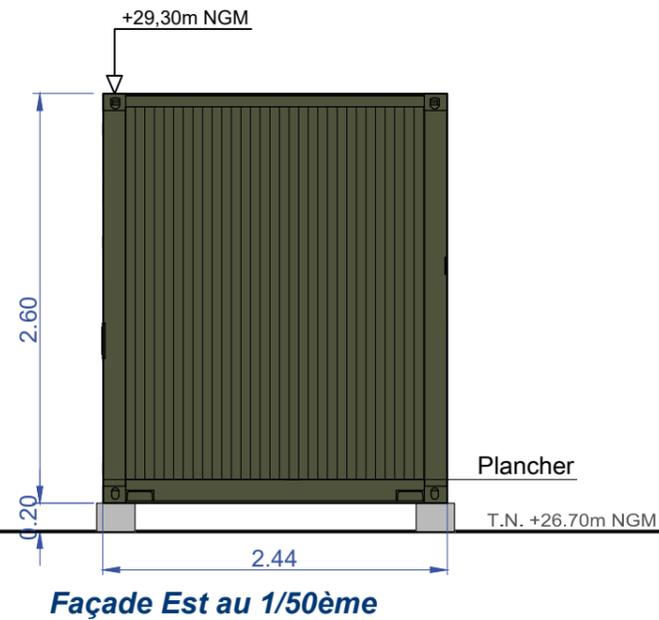
**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Bâtiment de stockage - Container de 40 pieds**



**Vue en plan au 1/50ème**



Plan modèle  
du Container de  
stockage matériel

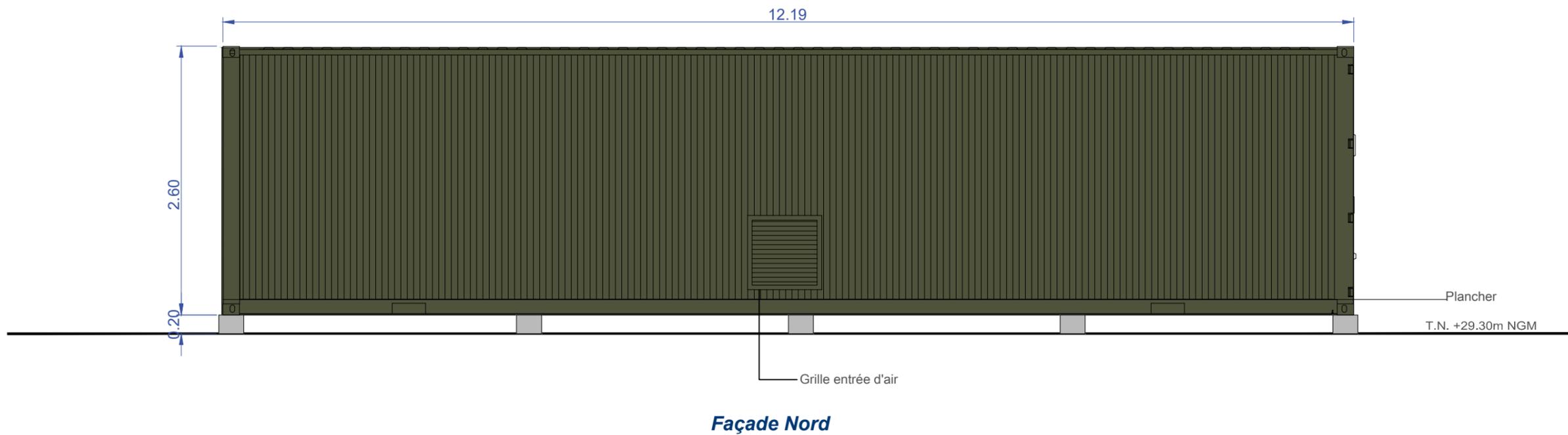
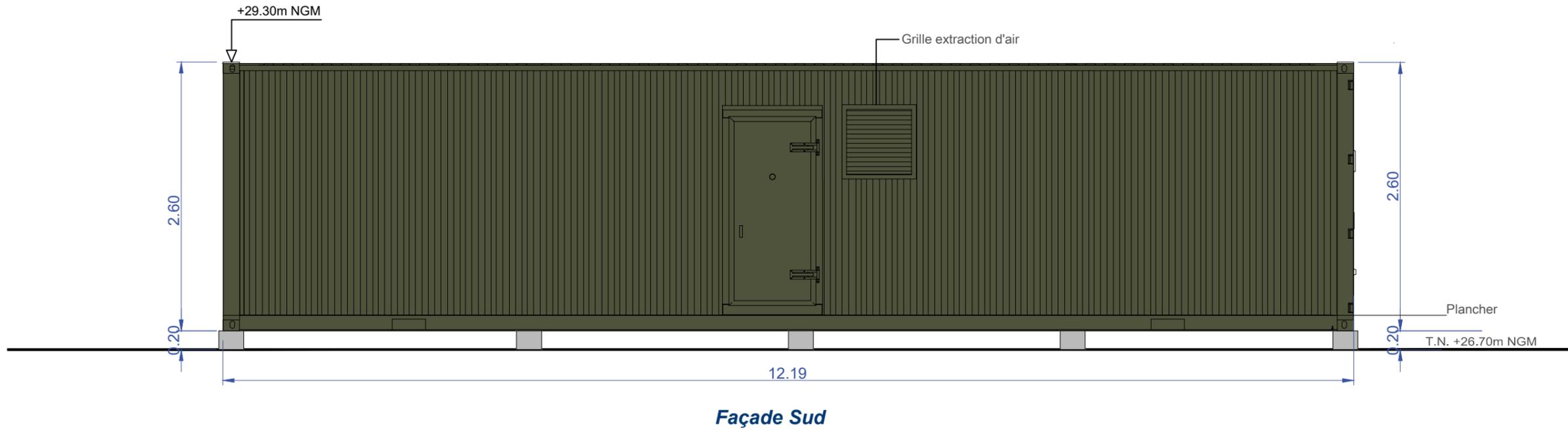
Caractéristiques du Container de  
stockage matériel :

Surface de plancher de 29.74 m<sup>2</sup>  
Hauteur de 2,60 m  
Hauteur totale de 2.80m  
Longueur de 12.19 m  
Largeur de 2.44 m

Aspect extérieur en Vert Olive - RAL  
6003  
Porte et zinguerie en Vert Olive -  
RAL 6003

Terrain naturel : 25.30M NGF  
Acrotère : 28.50M NGF

Echelle 1/50



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Plan modèle**  
**de la clôture**

**Légende**

**Caractéristiques de la clôture :**

Clôture rigide grillagée à maille soudée  
Hauteur hors sol 2m  
Maille 10cmx10cm  
Grillage et poteau couleur  
Aspect extérieur en Vert Olive - RAL 6003  
Bas de clôture surélevé de 10cm

 Clôture

**Echelle 1/50**



**Echelle 1/2500**



**Architecte**

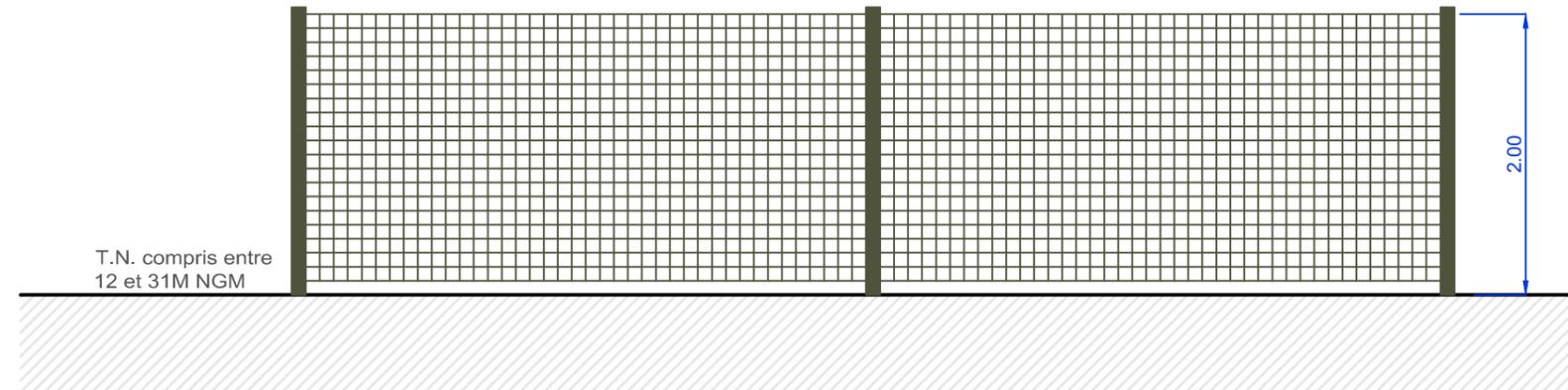
**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
**Agence de Montpellier**  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

50

**PC5**



**Elevation de la clôture au 1/50ème**



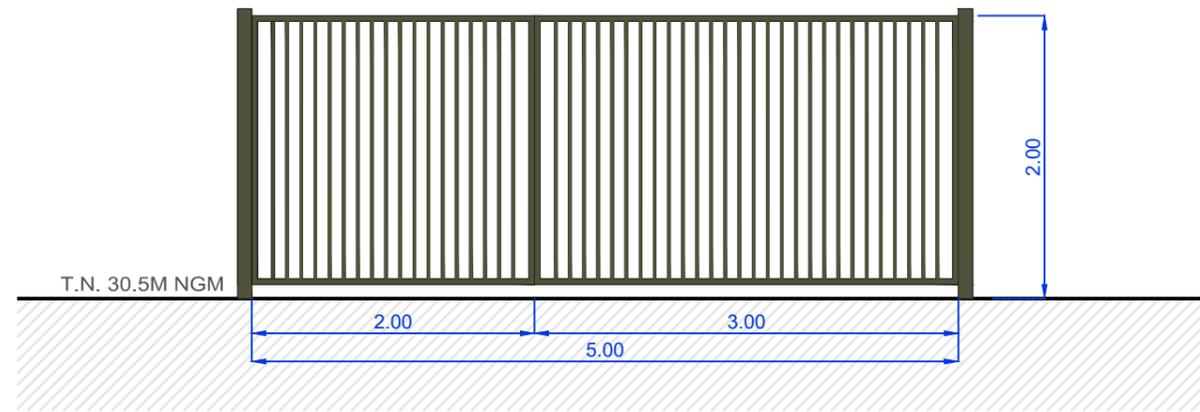
**Localisation de la clôture au 1/2500ème**

Plan modèle  
du portail

**Légende**

Caractéristiques du portail d'accès :

Portail pivotant à 2 vantaux  
Longueur 5m  
1 vantail de 3m et 1 vantail de 2m  
Hauteur 2m  
Aspect extérieur en Vert Olive - RAL 6003



Elevation du portail au 1/50ème



Localisation du portail 1 au 1/1000ème

Clôture

**Echelle 1/50**

0m 0.5m 1m 1.5m 2m

**Echelle 1/1000**

0m 25m 50m



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Plan modèle  
de la citerne**

**Légende**

Caractéristiques de la citerne :

- Citerne souple de 60m3
- Hauteur hors sol : 1.30m
- Dimensions : 10.25m de longueur et 6.26m de largeur
- Poteau incendie d'aspiration accessible depuis l'extérieur du site

**Echelle 1/100**



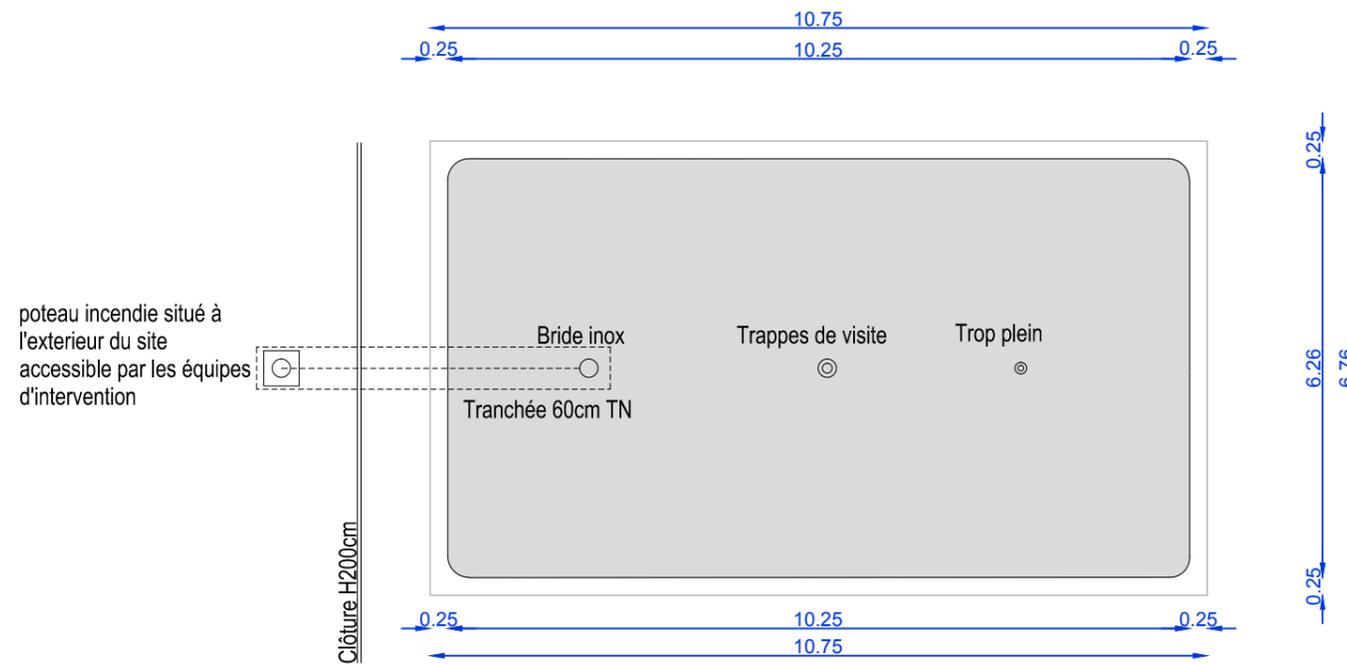
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

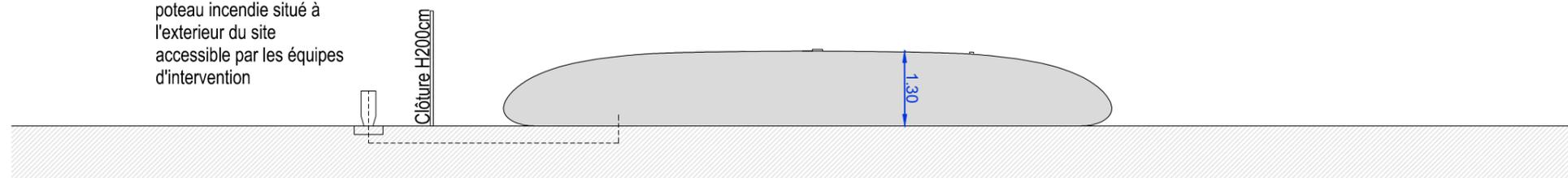


**EDF Renouvelables France**  
**Agence de Montpellier**  
 966 avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 MONTPELLIER



Citerne 60m3  
 Dimensions longueur 10,25m largeur 6,26m hauteur 1,30m  
 Plateforme  
 Dimensions longueur 10,75m largeur 6,76m

poteau incendie situé à l'extérieur du site accessible par les équipes d'intervention



Représentation schématique

# ***PC6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement***

## Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages
- Photomontages

## Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

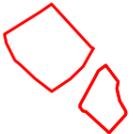


**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Plan de localisation**  
**des points de vue**  
**des photomontages**

**Légende**

**1**  Localisation des points de vue

 Emprise du projet

**Echelle 1/2500**

0m 25m 50m 75m 100m



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
**Agence de Montpellier**  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER





Photomontage n°1  
Vue du chemin d'accès au projet depuis la route départementale n°10



Photomontage n°2  
Vue depuis le terrain au nord de la parcelle des structures photovoltaïques



*Photomontage n°3*

*Vue du projet depuis son entrée avec le portail, le poteau incendie, le poste de livraison, le poste de conversion, la citerne ainsi que les structures photovoltaïques*



Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Photographie

## ***PC7 - Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche***

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Plan de localisation**  
**des points de vue**  
**photographiques**

**Légende**

**1**  Localisation des points de vue

 Emprise du projet  
(clôture)

**Echelle 1/2500**

0m 25m 50m 75m 100m



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
**Agence de Montpellier**  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER





Photographie n°1  
Vue depuis la route départementale n°10



*Photographie n°2*  
*Vue depuis le terrain au nord de la parcelle*

# ***PC8 - Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain***

## Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

## Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



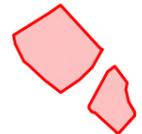
**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

**Demande de Permis de Construire**  
SAS Centrale Photovoltaïque  
Coulée Blanche  
Commune de Saint Pierre

**Plan de localisation**  
des points de vue  
photographiques

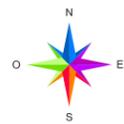
**Légende**

 Localisation des points de vue

 Emprise du projet

**Echelle 1/25000**

0m 250m 500m 750m 1000m



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER

64

**PC8**





Photographie n°1  
Photographie depuis la route départementale n°10 (projet dissimulé derrière la végétation)



Projet dissimulé  
derrière le relief

Photographie n°2  
Photographie depuis la route départementale n°11 (projet dissimulé derrière le relief)

**PC11 - Etude d'impact**  
*(voir document joint à la demande  
de permis de construire)*

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER



Contenu

# PC12 - Attestation d'un contrôleur technique

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER



**ATTESTATION DU CONTROLEUR TECHNIQUE ETABLISSANT QU'IL A FAIT CONNAITRE AU  
MAITRE D'OUVRAGE DE LA CONSTRUCTION SON AVIS SUR LA PRISE EN COMPTE AU  
STADE DE LA CONCEPTION DES REGLES PARASISMIQUES**

A joindre à la demande de permis de construire en application de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme

Je soussigné, Mouloud BEKARI  
agissant au nom de la société DEKRA Industrial

contrôleur technique au sens de l'article L. 125-1 du code de la construction et de  
l'habitation, titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du 05/01/2004

Atteste que le maître d'ouvrage : **SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE COULÉE  
BLANCHE**

de l'opération de construction suivante : **Projet de Centrale Photovoltaïque de Coulée  
Blanche à Saint-Pierre en Martinique**

a confié à la société de contrôle DEKRA Industrial, une mission parasismique et  
paracyclonique, par convention de contrôle technique n° 2022/972/002  
en date du : 21-juil.-22

Le contrôleur technique atteste qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis relatif à  
la prise en compte des règles parasismiques, par le document référencé 2022/972/002/1  
en date du 21/07/22, sur la base des documents du projet établis en phase de dépôt du  
permis de construire, et dont la liste est annexée à la présente attestation.

**Date : 21-juil.-22**

**Signature :**  
Mouloud BEKARI





## ANNEXE

### A L'ATTESTATION DU CONTROLEUR TECHNIQUE ETABLISSANT QU'IL A FAIT CONNAITRE AU MAITRE D'OUVRAGE DE LA CONSTRUCTION SON AVIS SUR LA PRISE EN COMPTE AU STADE DE LA CONCEPTION DES REGLES PARASISMIQUES

Pour permettre l'établissement de l'attestation ci-avant, les documents suivants ont été examinés :

Documents examinés	Date
Dossier PC	Mail du 18/07/2022
Plans de masse des constructions	Mail du 18/07/2022
Notice décrivant le terrain et présentant le projet	Mail du 18/07/2022
Plans de situation du projet	Mail du 18/07/2022
Plan en coupe du terrain et de la construction...	Mail du 18/07/2022
Plans des façades et des toitures...	Mail du 18/07/2022
Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	Mail du 18/07/2022
Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	Mail du 18/07/2022
Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	Mail du 18/07/2022
Étude d'impact environnementale	Mail du 18/07/2022
Étude de sol GINGER GEODE n°G001.H.146 indice A- Projet photovoltaïque - SAINT PIERRE - G1 PGC du 28022018	Mail du 18/07/2022
RNT_EIE CPV Saint-Pierre Couléeblanche_Biotope280422_	Mail du 18/07/2022

Contenu

***PC13 - Attestation de l'architecte  
certifiant qu'une étude a été réalisée  
et que le projet prend en compte  
le plan de prévention des risques***

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
Agence de Montpellier  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 MONTPELLIER



## ATTESTATION PC13

RAES VINCENT  
I'M IN ARCHITECTURE  
21, rue d'Auteuil 75016 PARIS  
im.in.archi@gmx.com  
01 42 08 96 20

Attestation

Monsieur le Maire,

Je soussigné, M Vincent RAES, atteste en ma qualité d'architecte (inscrit au tableau de l'ordre n°074842), de la réalisation des études techniques géotechniques de type G1 précisant que le projet de construction faisant l'objet de la présente demande de permis de construire, déposée par les Sociétés EDF Renouvelables France et SAS CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE COULEE BLANCHE, représentées par M BOUKEBOUS Sofiane, demeurant à 100 Esplanade du Général de Gaulle Cœur défense – Tour B - PARIS LA DEFENSE CEDEX 92932, n'aggrave pas l'aléa et que le projet est compatible avec celui-ci au stade de la conception. Par compatible, j'entends que le projet répondra aux impératifs de sécurité des populations, de pérennité des constructions et des aménagements, voire de réduction de la vulnérabilité des biens et des activités. J'atteste également de la prise en compte, dès la conception, de toutes les dispositions techniques relatives à la nature du risque, ainsi que les mesures prévues pour assurer la pérennité des ouvrages et du fonctionnement en cas de crise.

Je certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus.

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS